

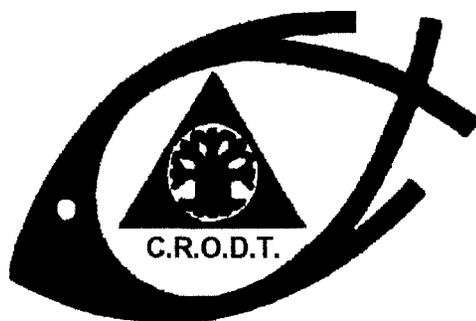
00.001031

Documents Scientifiques
du Centre de Recherches Océanographiques
de Dakar - Thiaroye

ISSN 0850-1602

**Pêches et politiques sur les pêches
dans les archives de l'Afrique
Occidentale Française
(1906-1946)**

par Marc PAVÉ



DOCUMENTS
SCIENTIFIQUES

CENTRE DE RECHERCHES OcéANOGRAPHIQUES DE DAKAR - THIAROYE

N° 147

* INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES *

Décembre 1997

Introduction	3
1. L'état des recherches sur l'histoire de la pêche en Afrique de l'Ouest et au Sénégal	5
1.1 La pêche d'Afrique de l'Ouest, un thème relativement oublié dans les recherches en sciences de l'homme et de la société	5
1.2 Les travaux qui font exceptions	7
1.2.1 Avant les années 1970	7
1.2.2 Depuis les années 1970	8
1.3 Questions autour des pêcheries actuelles	8
1.3.1 Ce qu'il en est de soi	8
1.3.2 et les questions en suspens	9
2. Présentation des sources utilisées et du travail accompli	10
2.1 Présentation des Archives de l'AOF	10
2.2 Les sources utilisées et la présentation du travail	10
2.3 De la critique des sources : quelle fiabilité ?	12
3. Pêches et politiques sur les pêches : hypothèses et éléments d'Histoire	13
3.1 L'avènement d'une technostrucure des pêches	13
3.2 Perceptions administratives et scientifiques; : l'Eternel retour du Même ?	18
3.2.1 Les limites de la « ressource » quelle réalité ? quelles conséquences ?	18
3.2.3 Déjà, la Protection de la Nature est une préoccupation	20
3.2.3 Des pêcheurs africains aux mentalités « traditionnelles » et « archaïques » ?	22
3.2.9 Priorité à la pêche industrielle et oubli de la pêche piroguière	23
3.2.5 L'utilité des sciences et des techniques dans les Colonies	23
3.2.6 Conclusion la « mise en valeur sans mémoire »	24
3.3 Quels moyens pour quels effets ?	25
3.3.1 La SIGP (Société industrielle de la grande pêche), ou l'Administration comme « béquille » d'une entreprise privée défaillante	25
3.3.2 Les primes à la pêche maritime métropolitaine	27
3.3.3 Les pêches en Mauritanie : des types de préoccupations promis à un avenir durable	28
3.3.4 La Mission Thomas de 1923 une intervention de scientifique	31
3.3.5 Quels sont les effets de la mission de A. Conti en Guinée (1944-1946) ?	32
Conclusion	33
Remerciements	34
Bibliographie	35
Annexe : Chronologie	39

Introduction

Le recensement et l'étude des documents d'archives consacrés à la pêche dans l'ex-AOF s'inscrivent forcément et avant tout dans la continuation des travaux de J-P Chauveau. Ces travaux de sociologie historique traitent des pêches maritimes africaines à plusieurs échelles (Sénégal, Afrique de l'Ouest, Afrique (CHAUVEAU, 1983, 1984, 1985, 1986, 1988, 1989, CHAUVEAU et SAMBA, 1989). Ils remontent parfois jusqu'aux premiers témoignages européens (XV^e siècle), mais demeurent centrés sur le XX^e siècle (période coloniale puis des indépendances). Ces travaux ont modifié la perception que l'on pouvait avoir de la pêche sénégalaise ou africaine. Ils nous donnent les principales évolutions du secteur d'activité, mal connues auparavant, à savoir en particulier l'essor global de la pêche piroguière maritime dans le dernier demi-siècle, à l'insu des « développeurs ». Pour nous, il s'est dès lors agi de compléter ces travaux en accentuant la dimension historique, c'est-à-dire en replaçant l'évolution des pêches dans l'Histoire générale, à savoir, pour la période qui nous intéresse, dans l'histoire de la Colonisation.

Notre travail a consisté à dépouiller systématiquement les documents qui figurent dans les dossiers de la sous-série « Pêche » faisant partie des Archives administratives de l'AOF, en nous limitant à la période qui retenait notre attention (c. 1906 - c. 1946) ; nous avons établi un inventaire et des tableaux qui pourraient servir pour toute investigation ultérieure concernant la pêche, dans les Archives de l'Afrique occidentale française (Pavé, 1997 a et 1997 b). Enfin, ces lignes constituent notre synthèse finale.

Tout cela n'est pas allé sans choix préalables, les uns, thématiques, les autres, d'ordre chronologique. Tout d'abord, nous avons voulu parler de toutes les pêches, qu'elles soient continentales (fleuves et rivières, lagunes, estuaires) ou maritimes, de la pêche africaine aussi bien que de celle d'origine européenne. A ce propos, nous considérons comme inadéquat le terme d'« artisanal » utilisé encore aujourd'hui pour désigner la pêche africaine faite à bord de pirogues, nous préférons l'expression de « pêche piroguière », plus exacte. Dans la période qui nous concerne, les pêcheries d'origine métropolitaine (à savoir surtout celles venues de France et d'Espagne) sont elles-aussi artisanales et, inversement, certaines « unités de production » maritimes africaines (pirogue seule, groupe de pirogues) ont des dimensions et une productivité qui s'apparenteraient à celle de la pêche dite « semi-industrielle ». Le terme anglais de *small-scale fisheries* est lui-aussi impropre à traduire cette réalité. La vraie différence entre les pêches européennes et africaines demeure dans le type d'embarcation utilisé.

Notre démarche, qui replace l'histoire des pêches dans l'histoire coloniale, n'a pourtant pas fait débiter notre étude autour de 1895, année de la fondation de l'Afrique occidentale française, mais en 1906 il ne s'agit évidemment pas du début de l'histoire des pêches, mais de l'année où l'Administration du Groupe est mise en place et organisée sous la supervision du Gouverneur général Roume et surtout du moment où le Gouvernement général se préoccupe des pêches, puisqu'il fonde une mission permanente dévolue au zoologiste Abel Gruvel (GRUVEL, 1908). L'année terminale, 1946, correspond à la mise en place de nouvelles

voir CHABOUD et CHARLES-DOMINIQUE (1991) pour la discussion sur les termes, qui, menée par les auteurs au sujet de la pêche en Afrique de l'Ouest depuis les années 1950 est tout aussi valable pour la première moitié de ce siècle : « on pourrait proposer une définition plus générale de la pêche piroguière, comme l'ensemble des activités d'exploitation halieutiques fondées sur des initiatives locales, et reposant sur des formes d'organisation économique poursuivant des buts multiples, parmi lesquels la reproduction sociale tire la différence de la pêche industrielle) et la recherche de gains monétaires » (p. 121).

institutions en Métropole. dom. entre autres., la fondation de l'Union française . autour de 1946 s'affirment de nouvelles options : thématique générale devenue dominante de l'industrialisation des colonies (MARSEILLE, 1984), et. en matière de pêche, petite volonté d'équiper les pêcheurs piroguiers maritimes qui est manifeste lors de la Conférence de 1948 tenue à Dakar (GOUVERNEMENT GENERAL DE L'AOF, 1948). Nous avons tenu compte, dans notre inventaire, des (rares) documents postérieurs à notre période d'étude figurant dans les dossiers que nous avons consultés.

Nous ne faisons pas ici l'histoire « totale » de la pêche en AOF, histoire qui n'a pas encore été faite à ce jour et que nous avons esquissée dans une contribution précédente (PAVE et CHARLES-DOMINIQUE, 1995), à la suite des travaux de J -P Chauveau et aussi de P Pélissier (PELISSIER, 1089, 1995). Il s'agit pour nous de mettre en évidence les décisions et processus de décisions administratifs qui concernent directement la pêche dans la période 1906-1946. Le détail des Archives nous montre bien les représentations. les hiérarchies. les interrogations et les décisions à l'œuvre, ainsi que. parfois. les effets de celles-là sur le secteur. Nous en faisons ici la synthèse

Et. second objectif. nous avons voulu réaliser deux instruments de travail utilisables par d'autres : un inventaire des thèmes et des documents présents dans les dossiers, ainsi que des tableaux de synthèse thématiques qui recensent les informations disponibles (Doc. 1 et Doc. 2²). Nous en donnons ci-dessous quelques modes d'utilisations possibles Par ailleurs des « modes d'emplois » plus détaillés figurent en asant-propos de ces deux travaux

Une question légitime, liée à la préoccupation plus générale de l'efficacité des recherches pour le Développement, est la suivante en quoi faire un historique sur la période 1906-1946 à partir d'archives nous donne-t-il des informations supplémentaires sur les pêcheries *actuelles* ? Il ne suffit pas de rappeler en général les effets importants et durables de la Colonisation sur les jeunes nations africaines. mais il importe aussi de préciser que la période 1906- 1946 voit naître. s'affirmer et parfois communiquer. dans les colonies., des institutions scientifiques et administratives (ou politiques) , ces groupes sont constitués. en quelque sorte. par les ancêtres des « développeurs » actuels (CHAUVEAU et SAMBA, 1989), que l'on peut appeler les « metteurs en valeurs ». Mais jusqu'à quel point y a-t-il., en quelque sorte. relation de parenté ? Plus généralement, nous voulons comprendre la politique dite de « mise en valeur » en précisant les modes de relations entre administratifs (politiques) et scientifiques, dans le domaine des pêches , d'où l'importance, la valeur des documents consultés aux Archives qui restituent le détail des correspondances entre ces deux milieux, et de ceux-ci avec un troisième les groupes économiques métropolitains - ou parfois originaires d'autres pays d'Europe - concernés par la pêche (chambres de commerce. petites et grandes compagnies de pêches, commerçants.)

Nous verrons d'abord le « contexte scientifique », à savoir l'historique des recherches qui concernent la pêche dans l'Afrique de l'Ouest Française puis francophone. et qui peuvent servir à l'historien de la période coloniale nous présenterons ensuite nos travaux d'inventaire et de synthèse des Archives, pour. enfin, montrer ce qu'il en ressort concernant notre problématique quelles étaient, dans la période 1906-1946 (dont nous rappelons les moments-clés dans une chronologie figurant en annexe), les rapports de pouvoirs, les motivations, et les effets des politiques en matière de pêches, dans le contexte colonial ?

1. L'état des recherches sur l'histoire de la pêche en Afrique de l'Ouest et au Sénégal

La carte page 6 nous rappelle la localisation des territoires qui constituent l'Afrique Occidentale Française sachant cependant que les frontières entre colonies du groupe ont été modifiées à plusieurs reprises. En particulier, la Haute-Volta (capitale Ouagadougou) n'existe pas entre 1933 et 1947. Mais surtout, les villes indiquées correspondent aux principaux lieux d'activités de pêche et de commercialisation tels qu'ils ressortent des archives.

1.7 La pêche d'Afrique de l'Ouest, un thème relativement oublié dans les recherches en sciences de l'homme et de la société

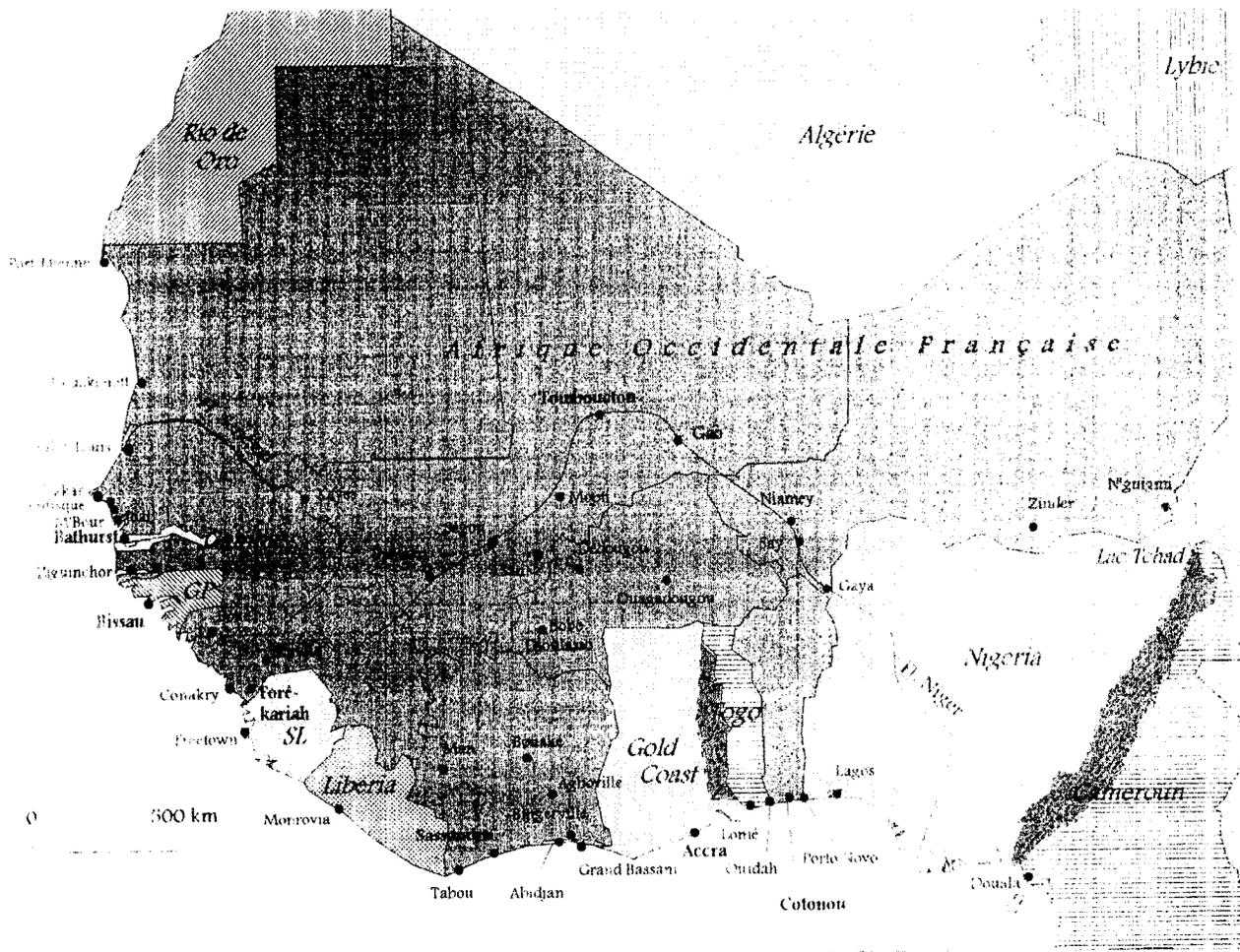
Cet oubli « relatif » (puisque quelques travaux font cependant exceptions) tient à trois grandes raisons en premier lieu, d'une manière générale, les pêcheurs ne jouent pas de rôle fondamental dans l'Histoire des sociétés, sauf dans quelques pays ou régions très localisées. De plus, la problématique de la « sécurité alimentaire » dans le Développement du Tiers Monde est tout entière axée sur l'agriculture et l'élevage, enfin, des disciplines comme l'océanographie et l'halieutique sont centrées sur ce qu'elles nomment « les fluctuations de la ressource », à savoir, donc, la biologie et l'évaluation des populations de poissons³.

Nous ne serons donc pas surpris que de nombreux ouvrages d'histoire de l'Afrique (sous la colonisation), ou plus particulièrement d'histoire de l'Ouest africain, négligent totalement la pêche ou ne lui accordent qu'un petit nombre de lignes (ALMEIDA-TOPOR, 1993, ALMEIDA-TOPOR et LAKROUM, 1994, BARRY., 1988, COQUERY-VIDROVITCH, 1992 a et b, COQUERY-VIDROVITCH et MONIOT, 1992, M'BOKOLO, 1985, MEYER *et al.*, 1991, OMER-COOPER *et al.*, 1986, THOBIE *et al.*, 1990).

Nous remarquerons enfin que l'intérêt pour l'histoire des pêches africaines est entravé, en dehors de la communauté des chercheurs en sciences de l'homme et de la société, d'une part par le mythe persistant des « sociétés sans Histoire » et d'autre part par certaines conceptions - et parfois une certaine mémoire courte - concernant le développement des pêches, sur lesquelles nous reviendrons. La tendance hélas persistante, en matière de « développement de la pêche » (surtout maritime) en Afrique francophone est de réduire la question à des données bio-écologiques qui montrent, paraît-il, que les « limites de la ressource halieutique » sont atteintes ou en voie de l'être en Afrique de l'Ouest. discours aussi ancien que nos archives, alors que dans le même temps la pêche maritime dans son ensemble a au moins décuplé les quantités capturées (CHABOUD et CHARLES-DOMINIQUE, 1991).

Quoiqu'il en soit, des travaux scientifiques ont concerné l'activité de pêche, et ce depuis les débuts de l'« Occupation effective » (années 1890)

³ Certes, une « néo-halieutique » s'intéresse aussi aux tactiques et stratégies de pêche, ainsi qu'au « système pêche » (CURY et ROY, 1991, LALOE et SAMBA, 1990).



Territoires sous domination française

(*) les frontières entre colonies sont celles en vigueur en 1958

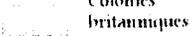
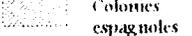
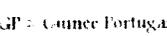
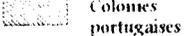
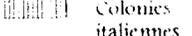
- | | | | | | |
|---|---|--|-----------------------|---|------------------------|
|  | A.O.F. (*) |  | Colonies britanniques |  | Libéria |
|  | A.E.F. |  | Colonies espagnoles |  | GF = Guinée Portugaise |
|  | Algérie |  | Colonies portugaises |  | SL = Sierra Leone |
|  | Togo et Cameroun
(allemands puis mandats
français et anglais) |  | Colonies italiennes | | |

figure 1 .- l'Afrique de l'Ouest coloniale (début du XX^e siècle – fin des années 1950)

1.2 Les travaux qui font exceptions

Nous faisons ici quelques remarques et rappelons des références, sans prétendre pour autant à l'exhaustivité, mais plutôt pour dégager des noms et des tendances (le lecteur se reportera à notre bibliographie pour l'ensemble des références principales). La véritable rupture se situe dans les années 1970, et c'est pour cela que nous distinguerons deux périodes. L'une avant, l'autre après le milieu des années 1970

1 2 1 Avant les années 1970

Avant les travaux scientifiques proprement dits, nous avons une connaissance de la pêche africaine antérieure à l'occupation effective grâce à des récits ou des témoignages, œuvres de marins, d'explorateurs, de missionnaires'. La première mission scientifique d'importance venue de la métropole et qui concerne la pêche est celle de Gruvel en 1905-1906, la recherche coloniale sur la pêche est menée par les membres du Laboratoire des productions coloniales d'origine animale « près le Muséum » et qui dépend en partie de l'École pratique des Hautes Etudes ; Gruvel en est le responsable jusqu'à la fin des années 1930, tout en poursuivant ses cycles de mission ; J. Thomas et Th Monod font des missions dans la même période et, bien qu'aucun n'ait de formation préalable en sciences de l'Homme, ils nous donnent parfois des éléments sur la pêche africaine de leur époque. Après 1945, des anthropologues comme G Balandier et P Mercier (BALANDIER et MERCIER, 1952) se font remarquer par des travaux localisés à certaines régions (pêche des Lébou au Sénégal)

Des rapports d'administrateurs coloniaux, comme nous le verrons, peuvent également donner des précisions sur les pêcheries africaines, aussi bien que sur les tentatives d'implantations de pêcheries métropolitaines, ou sur les conflits entre pêcheurs (autour de Port-Etienne, par exemple). Après les indépendances, dans les pays dotés d'une façade maritime surtout, des fonctionnaires des jeunes Etats sont à l'origine de rapports parfois utiles

La science post-coloniale n'est pas en reste avec, entre autres, les travaux de géographes comme R. Bonnardel (NGUYEN-VAN-CHI BONNARDEL, 1967) pour la pêche au Sénégal.

D'une manière générale, les publications sur la pêche sont des monographies, et ont donc pour avantage de donner des précisions, pour un lieu et une époque précise, mais ont du coup pour inconvénient de ne pas synthétiser les connaissances sur une surface géographique très vaste. Et surtout l'historicité de la pêche est rarement prise en compte

Il semble bien que l'étude des pêches soit finalement laissée aux océanographes ou zoologistes, qui s'intéressent plus aux poissons qu'aux pêcheurs.

¹ Nous reportons à la bibliographie de J.-P. Chauveau sur le littoral sénégalais (CHAUVEAU, 1983), ainsi qu'aux travaux de K. Delaunay pour les côtes du Golfe de Guinée, avant 1750 (DELAUNAY, 1995). En 1883, C.A. Moloney (MOLONEY, 1883) écrit sur les pêcheries ouest-africaines à l'occasion d'un congrès international sur les pêches : un exemple de marin explorateur : Bouteiller (*De Saint-Louis à la Sierra Leone, huit ans de navigation dans les Rivières du Sud*, Paris, Challamel, 1891).

1.2.2 Depuis les années 1970

La rupture viendra dans le courant des années 1970, avec l'entrée en lice de nouvelles disciplines des sciences de l'homme et de la société'. Les recherches sont polarisées, comme dans la période antérieure, sur le Sénégal, la Côte-d'Ivoire et le Delta Central du Niger, mais dans des organismes étoffés, français, nationaux ou pluri-nationaux : centres de l'ORSTOM, Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT), Centre de Recherche océanographique d'Abidjan. On va faire aussi désormais la sociologie historique, l'économie, l'histoire technique et l'anthropologie des pêches, voire la modélisation. Un géographe comme P. Pelissier participe à ces nouvelles interrogations. (PELLISSIER, 1989, 1995) La pêche dite artisanale voit son rôle réévalué, mais l'historique global des pêches en Afrique de l'Ouest n'est pas encore envisagé. Nous allons voir l'utilité d'une approche historique du secteur, en lien avec les pêcheries actuelles.

7.3 Questions autour des pêcheries actuelles

Il ne s'agit pas simplement de remarquer que, comme toute discipline scientifique, « l'histoire nous en apprend plus sur « les objets qu'elle étudie ». Les structures et les procédés de pouvoirs et de décisions, les valeurs et les conceptions du présent ont des points communs avec ceux du passé, qui attirent ici notre attention. Mais aussi, nous pouvons nous interroger sur certains lieux communs qui ont cours actuellement sur les pêches en Afrique de l'Ouest ou sur la situation de la « ressource halieutique ». Certaines idées auraient tendance à aller de soi, alors que justement des travaux historiques peuvent en ouvrir la discussion Et... de plus, contribuer à certains débats actuels en sciences de l'homme et de la société. Nous verrons ces deux aspects successivement.

1.3.1 Ce qui va encore de soi...

Des constats défavorables sont fréquemment établis à propos des pêches actuelles d'Afrique de l'Ouest, les uns à propos de la pêche dite artisanale (piroguière), d'autres sur la pêche industrielle maritime, d'autres encore sur les torts que toutes deux commettraient.

La pêche piroguière serait victime de son « archaïsme », du « poids de ses traditions », par exemple, concernant les pêcheurs maritimes sénégalais « Ce milieu par trop conservateur doit se rendre à l'évidence qu'on ne vit plus "aux temps de papa" et qu'il faut s'adapter au progrès ». « Nos pêcheurs sont encore très réticents quant aux progrès ». « Pêche artisanale le poids de la tradition »⁶, les conséquences en seraient plurielles : manque d'audace, de productivité, de « modernisation » et refus par les pêcheurs de suivre les consignes ou les indications venues de la Recherche ou d'Institutions diverses (nationales ou internationales). Certains lui reprochent par ailleurs de se soumettre à une forme d'économie de traite⁷, au profit d'exportateurs étrangers qui accapareraient la production au détriment de la consommation locale.

⁶ En rappelant bien que l'approche « halieutique » (*fisheries science*), un peu partout dans le monde et depuis les débuts de la discipline (vers 1945), inclut une composante économique.

⁷ *Le Soleil*, 15 mars 1985 (quotidien sénégalais).

⁸ « Par commerce de traite - ou, plus généralement, économie de traite - il faut entendre la transaction intervenant entre deux systèmes de production non harmonisés : contre des produits bruts ou semi-bruts issus d'une économie de type agricole aux techniques restées traditionnelles sont échangés des biens manufacturés à la consommation immédiate et courante » (COQUERY-VIDROVITCH et MONIOT, 1992, p. 325-326)

La pêche industrielle, impliquée souvent dans les échanges internationaux, est accusée de ne profiter qu'à l'Étranger, elle ne prendrait pas de précautions dans ses activités, choisissant sans discernement pour la ressource les zones et les dates de pêche, ainsi que les engins utilisés, en gaspillant une bonne partie de sa production (rejets).

Enfin, recherche et institutions du développement s'inquiètent en permanence de l'« épuisement des ressources halieutiques » devenu menaçant à cause de la « surexploitation des stocks » liée à une absence de « gestion rationnelle », dont tous les types de pêche seraient plus ou moins responsables, un peu partout dans le Monde. A propos des ressources halieutiques : « Les ressources renouvelables sont d'autant plus fragiles que leur exploitation est plus soutenue. Mieux utiliser aujourd'hui est nécessaire pour assurer demain la pérennité de l'exploitation » (CURY et ROY, 1991, p. 8). Nous nous sommes « naturellement » demandés de quand dataient ces préoccupations, de quels groupes elles étaient issues, afin de vérifier si cette imprévoyance d'hier qui aurait précédé les soucis de « gestion rationnelle pour un développement durable » d'aujourd'hui (puisque « nous y sommes », les limites sont atteintes) est valable historiquement.

Tous ces propos ont comme point commun de s'inscrire dans l'« éternel présent » - le passé - oublié ou transformé puisque pas étudié - est constamment « reconstruit » par les « acteurs » qui interviennent dans les activités de pêche (professionnels eux-mêmes, « développeurs » ou « décideurs », chercheurs et membres d'Organisations non-gouvernementales). Trois raisons à cela - tout d'abord, l'impératif reconnu unanimement de « développement » est souvent doublé d'un sentiment d'urgence, avec des considérations, souvent mêlées, de type bio-écologique ou socio-économique ; c'est ce sentiment-là qui pousse à évaluer des situations, parfois à prévoir l'avenir, mais très peu à étudier l'évolution passée des problèmes du développement. De plus, la rhétorique du développement est tenue par des personnes appartenant à des groupes (politiques ou scientifiques, nationaux ou plurinationaux) qui doivent souvent légitimer leurs raisons d'existence ; le passé récent sera donc remodelé d'une certaine manière, tout en sachant cependant que ces groupes n'ont jamais tout à fait raison ni tout à fait tort. Enfin, la recherche « halieutique » sur la pêche a peut-être du mal à faire émerger des paradigmes satisfaisants*.

La mise en perspective historique peut participer à la critique de propos devenus parfois « idées reçues » ; surtout dès lors qu'on s'intéresse à des documents administratifs, qui eux-mêmes concernent le politique, l'économique ou le scientifique, Les articulations entre ces trois sphères d'influences ou de gouvernement sont elles-mêmes problématiques, pour raisons d'« éternel présent » et, parfois, de légitimations mutuelles qui orientent le discours.

1.3.2 . . . et les questions en suspens

D'autres questions sont considérées actuellement comme suscitant des débats prometteurs sur le secteur de la pêche africaine (PAVE et CHARLES-DOMINIQUE 1995)

- L'ancienneté de la pêche maritime africaine (CHAUVEAU, 1986, 1991, PF LISSIER, 1989, 1995),

- Le rythme, les modalités, la diffusion de l'innovation technique (CHABOUD et CHARLES-DOMINIQUE, 1991, CHARLES-DOMINIQUE, 1993) ;

* Par exemple, pour qualifier l'activité de pêche, le chercheur intéressé dispose en définitive d'un vocabulaire limité, aux définitions multiples : effort de pêche, ressource, gestion rationnelle, pêcherie, ou même surpêche, surexploitation, etc

- Les migrations des pêcheurs ; de quand datent-elles ? selon quelles proportions ? pour quelles raisons ? (CHAUVEAU, 1991, DIAW et HAAKONSEN, 1992) ;

- Les raisons de la vitalité de la pêche maritime et fluviale et des difficultés de la pêche fluviale, importantes dans une problématique de développement ;

- L'histoire des politiques sur la pêche, leur lien avec l'histoire générale ; l'articulation avec la Recherche et les intérêts économiques, ce qui est l'objet de notre synthèse

2. Présentation des sources utilisées et du travail accompli

2.7 Présentation des Archives de l'AOF

A part quelques dossiers « sensibles », les Archives de l'administration de l'AOF sont restées à Dakar après 1958 ; les actuelles Archives du Sénégal regroupent les Archives du Gouvernement général de l'AOF, mais aussi celles des administrations françaises au Sénégal avant et pendant l'AOF (gouvernement de la Colonie du Sénégal). et une partie des Archives du Sénégal indépendant.

Les répertoires thématiques ont été écrits depuis les années 1920, et surtout depuis les années 1960. Cependant, pour le fonds « Pêche » des Archives du Gouvernement général, l'inventaire n'atteint pas une précision suffisante pour qui souhaiterait mener des investigations serrées. D'où notre inventaire qui recense tous les documents figurant dans les dossiers (à 8 (44 références), ou qui, de manière moins détaillée, répertorie les thèmes abordés (dossiers 11 à 16)

Quoiqu'il en soit., toute utilisation de documents des Archives de l'AOF' devrait être précédée par la consultation de deux ouvrages de S. M'Baye, actuel directeur des Archives du Sénégal (M'BAYE, 1990, 1991). Ces deux instruments de travail sont indispensables

2.2 Les sources utilisées et la présentation du travail

Une remarque préalable nous n'avons pas utilisé ici les Rapports annuels du Service de l'Élevage de l'AOF, ni les Archives de la Colonie du Sénégal, ni les quelques « rapports périodiques » qui, chacun à leur niveau de la hiérarchie administrative, traitent de la pêche, ceci en gros a déjà été fait par J.-P. Chauveau. Seule l'étude des dossiers de la sous-section « pêche » nous permettait de comprendre le détail des prises de décisions, en nous montrant les débats, réflexions, rapports de forces, hiérarchies à l'œuvre.

Les dossiers font partie de la section des Archives consacrée aux « Affaires agricoles » (R), dans la sous-section « pêche » (4). La série « 4R » de cette sous-section comprend 23 dossiers, dont 2 sont manquants (9 et 10), ce sont les dossiers 1 à 8 et 11 à 16 qui concernent notre période, donc 14 dossiers au total La thématique indiquée dans le catalogue des Archives consacré à la section « R » est en gros valable, mais insuffisante.

Notre premier travail a donc consisté à faire la chronologie des documents disponibles dans ces dossiers, ce qui a été totalement accompli pour les dossiers 1 à 8 Nous avons précisé, pour chaque document, le dossier dont il est extrait, son type (lettre, câblogramme...) son numéro éventuel (pour les documents administratifs, et, parfois, pour le courrier envoyé depuis le laboratoire de A. Grivel), son destinataire et son destinataire (le « Gouverneur général », sans autre précision, désigne celui de l'AOF), ainsi que les sujets abordés Chaque document a un numéro de référence, utile pour l'emploi des tableaux de synthèse. L'inventaire par

document est exhaustif, à l'exception de quelques bordereaux, et lorsqu'un même document est répété dans plusieurs dossiers, nous ne renvoyons qu'à un seul des dossiers où il figure. Pour les dossiers 11 à 16, nous avons fait une liste des thèmes abordés par chacun d'eux, donc sans aller jusqu'à la précision du document.

Pareillement, nous ne précisons pas, pour les derniers dossiers, les thèmes qui sont abordés par très peu de documents, lorsque ces documents figurent déjà dans un autre dossier qui traite plus largement le thème. Nous sommes donc menés à préciser¹⁹, voire corriger, le catalogue de la série 3 R.

Notre deuxième activité a consisté à classer les informations figurant dans les documents, sous formes de résumés ou de citations, dans 11 tableaux thématiques, dont voici les intitulés :

- 1 Calendriers de pêche ;
- 2 Conservation des produits de la pêche ;
- 3 Consommation ;
- 4 Femmes dans la pêche ;
- 5 Interventionnisme en matière de pêche ;
- 6 Lieux et circuits de vente (incluant l'AEF, le Togo et l'Afrique de l'Ouest non française)²⁰ ;
7. Lieux et ports de pêche ;
8. Origines des pêcheurs ;
9. Techniques utilisées ;
- 10 Tendances générales observées ;
- 11 Espèces pêchées et prix.

Dans chaque tableau sont précisées les années des documents, les références qui reportent à l'inventaire des documents ou au répertoire des thèmes, ainsi que les Colonies concernées : « AOF » désigne l'ensemble du groupe et « AFR » les pays d'Afrique à l'exception de l'40F. Nos tableaux sont, normalement, exhaustifs. Tous les types de pêches, nous l'avons dit, sont concernés ; nous y avons inclus les pêches aux mollusques et aux crustacés, l'ensemble des informations sur le sel (production, commercialisation, utilisation pour la conservation et pour la consommation) figure dans les tableaux 3, 3 et 11. Toutes les pêcheries européennes dans les eaux de l'AOF sont mentionnées, ainsi que la pêche française dans les eaux du Rio de Oro (colonie espagnole) qui est indispensable à connaître pour toutes les questions concernant les pêches dans les eaux mauritaniennes.

Nous avons gardé la plus grande neutralité possible dans le recensement des informations, souhaitant les restituer dans leur cohérence. Nous avons d'ailleurs fréquemment fait des citations. Nous avons alors gardé dans la mesure du possible les orthographes de l'époque²¹.

Nos tableaux thématiques doivent bien sûr être consultés en les « recoupant » par exemple, une recherche sur la pêche à la crevette en Guinée au début des années 1920

¹⁹ Nos travaux s'apparenteraient à celui mené, dans un tout autre domaine, par S. M'Baye (*Sources de l'histoire démographique des pays du Sahel conservées dans les Archives (1816-1960)*, Dakar, 1986).

²⁰ Avec des données quantitatives.

²¹ A part... les fautes d'orthographe ainsi que quelques rares mots techniques écrits aujourd'hui différemment (ainsi, le terme d'« ichtyophage » est-il fréquemment écrit « ichthyophage » à l'époque coloniale.)

nécessiterait de consulter pas moins de 5 tableaux (tous les documents concernés datent de 1922) :

- dans le 2, nous apprenons que les crevettes sont parfois séchées au soleil. mais que, dans le Cercle de Boké, elles ne sont pas conservées (donc consommées fraîches) .

- le tableau 3 nous informe que la consommation locale absorbe tout ce qui est pêché les crevettes sont consommées tantôt fraîches, tantôt séchées ; deux recettes sont possibles en poudres avec du riz ou en boulettes avec des arachides ;

- les crevettes sont pêchées par des femmes, nous apprend le tableau 3 ; dans le cercle de Boké, elles pêchent à marée basse, utilisant un petit filet et un bâton ;

- selon le tableau 7, le commerce de la crevette est, dans le cercle de Boke, exclusivement local ,

- les crevettes sèches (tableau 11) sont vendues en général de 1 SO f à 2 f le kg et sèches de 1 f à 1 SO f le kg ; il y a « beaucoup de crevettes (sanfou) » sur les côtes du Cercle de Boké ; le prix de vente aux Européens est de 1 f les 300 grammes environ. sachant que, en saison sèche, 2 à 3 kg de crevettes sont ramenées quotidiennement aux Européens de Boké

Il resterait, comme il se doit, à vérifier par d'autres sources la validité de toutes ces informations. L'avantage de notre travail systématique est qu'il permet d'aller rapidement chercher tout type d'information et, le cas échéant, de retrouver plus vite les documents utiles aux Archives. Mais bien sûr il demeure nécessaire de garder un regard critique sur nos sources

2.3 De la critique des sources : quelle fiabilité ?

Chaque point de vue est bien sûr particulier. et le personnel administratif et scientifique français ne voit pas tout, tout en restant rétif aux explications approfondies. Ainsi, comme nous le verrons, on « expliquera » souvent les méthodes et les engins de pêche africaine par des pesanteurs de « mentalités » (ou, à l'inverse, par de l'ingéniosité indigène).

Surtout, l'Administration coloniale, de même que la Recherche et les groupes de pressions économiques, ne conçoivent pas forcément de continuité à leur réflexion ou à leurs actes. Il est arrivé fréquemment, lors de notre dépouillement, que nous puissions suivre avec facilité une réflexion et une procédure sur un sujet ou un problème donné, sans que l'on sache « finalement » quelles sont les décisions prises ou ses conséquences concrètes. Parfois, la même question se repose quelques années plus tard « naturellement », sans que l'on sache ce qu'il s'est passé entre-temps. Il en va ainsi pour la Mission Thomas (1923) qui suscite, lors de sa préparation et de son déroulement, de nombreuses correspondances ; mais, une fois celle-ci accomplie, nous n'en connaissons pas les effets concrets (nous en reparlerons)

Par ailleurs, les données numériques que nous avons recueillies sont à manier avec précaution. Elles ne nous donnent pas de vision exhaustive des fluctuations des prix et des flux commerciaux. Cependant, ce sont, surtout les tendances qui sont significatives, plus que les valeurs « exactes ». D'une manière générale, les Archives de la sous-section « pêche » ne nous donnent qu'une vue partielle de la réalité des pêches. Mais elles demeurent indispensables pour comprendre comment se déroule la politique coloniale, et la place qui y est faite aux chercheurs et aux pêcheurs (européens plutôt) ; ce sont toutes ces institutions qui sont l'objet de notre étude historique. C'est pourquoi nous commencerons l'exposé des éléments découverts par une présentation des structures.

3. Pêches et politiques sur les pêches : hypothèses et éléments d'Histoire

3. 1 L'avènement d'une technostrucure des pêches

Le terme de « technostrucure » a été utilisé par J. K. Galbraith qui précise « Le système industriel est inextricablement lié à l'Etat 11 n'échappe à personne que., de bien des façons, la grande entreprise moderne est un bras de l'Etat, et celui-ci, dans les circonstances importantes. est lui-même un instrument du système industriel »¹². Dans les élites dirigeantes des pays « développés » contemporains, on trouve plusieurs groupes constitués d'une technostrucure : dirigeants politiques et hauts fonctionnaires, une partie des chercheurs et des experts ainsi que les dirigeants économiques et, parfois, des dirigeants syndicaux'. De plus, les élites scientifiques et administratives trouvent une partie de leur légitimité sur le rôle qu'elles jouent dans l'économie, en aidant au lancement de nouvelles activités, industrielles ou autres

Composition et légitimité des technostrucures contemporaines ont des points communs avec la technostrucure coloniale en AOF, ce que nous allons préciser dans le domaine de la pêche. Nous allons voir les organisations, les objectifs des groupes en présence (politico-administratif, scientifique, économique), ainsi que les rapports de pouvoirs entre eux

La figure page 14 nous montre ces groupes dans les processus de décisions qui concernent la pêche ; tous ces groupes figurent à un moment ou à un autre dans nos archives. Pour les pêcheurs africains, nous avons mis en évidence leur inexistence dans les processus de décision ; les quelques fois où ils ne sont pas négligés, ils sont *objets* et non pas *sujets* des politiques.

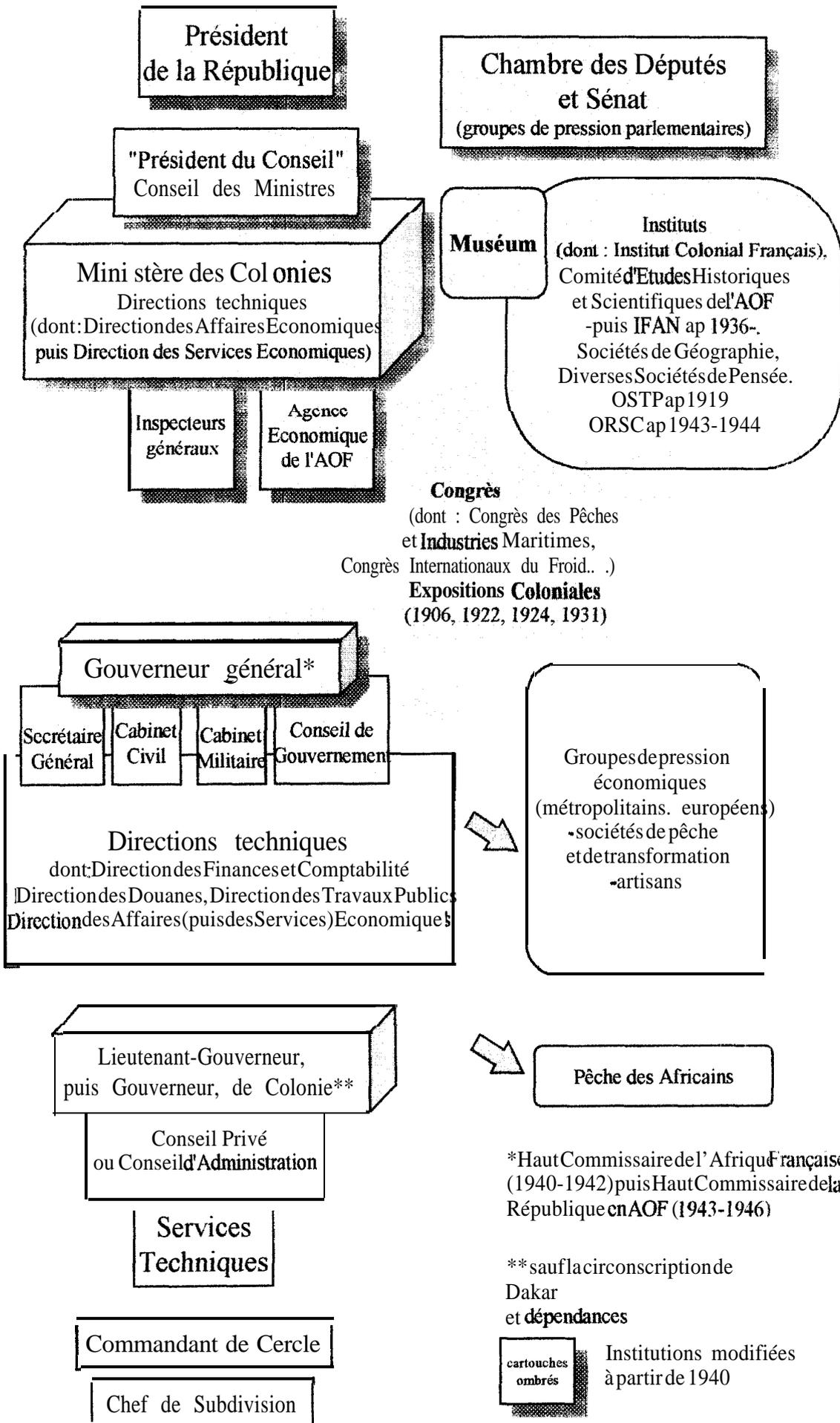
Nous n'avons même pas trouvé trace, à leur sujet, du discours participatif utilisé pourtant par l'Administration dans d'autres secteurs, tel l'agriculture (CHAUVEAU, 1992). cela est sans doute dû d'une part au caractère peu important de la pêche dans l'ensemble de l'économie (politique) coloniale, et d'autre part à l'idée répandue alors que les pêcheurs forment des groupes à part (Doc. 1, p 54-55). En revanche, les pêcheurs d'origine métropolitaine sollicitent fréquemment, comme nous le verrons, une Administration qui est sensible à leurs demandes d'interventions.

Dans notre schéma, nous avons distingué les trois « parties prenantes » aux décisions en premier lieu, le pouvoir politique et administratif, avec, de haut en bas, le pouvoir central, qui vote et fait exécuter des lois qui parfois s'appliquent aux Colonies, et qui, en principe, impulse la politique coloniale (Ministère des Colonies) :

¹² *Le nouvel Etat industriel*, Paris, 1968.

¹³ Il y aurait sans doute long à dire sur les conséquences durables, dans un pays comme la France, du saint-simonisme et du positivisme dans la formation des élites, dès la deuxième moitié du XIXe, ainsi que sur les effets internationaux du « mouvement technocratique » né aux Etats-Unis au début des années 1930. On remarquera que ces conceptions peuvent tout à fait coïncider avec des institutions républicaines, démocratiques - ou bien s'en passer, comme nous le précisons plus bas : hommes de lettres et penseurs comme Renan développent dès le siècle dernier l'idée d'une aristocratie éclairée indépendante du suffrage universel : la thèse de V. N'Guyen (*Aux origines de l'Action française, intelligence et politique à l'aube du XX^e siècle*, Paris, Fayard, 1991, 959 p.) montre entre autres comment la pensée réactionnaire peut faire siennes ces conceptions. Or, justement, le monde colonial ne se prête pas à la démocratie : dans notre période, la politique coloniale est plus ou moins le domaine réservé de quelques ministères ou de quelques hommes et, bien sûr, les populations concernées n'ont pas droit à la parole ; pas du tout avant 1945, et même les réformes de l'immédiat après-guerre n'ont pas pour objectif le *self government*.

Groupes et Institutions concernés par la pêche en AOF



nous avons mis en évidence la fonction de Gouverneur général, ainsi que l'administration dirigeante de l'AOF, chargée de le conseiller et de faire appliquer ses décisions enfin, nous avons fait figurer les échelons inférieurs, jusqu'à la subdivision. On remarquera que la Circonscription de « Dakar et dépendances » (qui inclut Gorée et Rufisque) est dirigée par un administrateur particulier et que, d'une manière générale, les échelons inférieurs au Gouvernement général interviennent bien moins dans la politique en matière de pêche que le Gouvernement général lui-même, se chargeant d'appliquer, de conseiller ou d'informer (ce qui explique néanmoins leur mention). Durant les dernières années de notre période, ces institutions sont modifiées au sommet : l'AOF reste du côté du régime de Vichy jusqu'à la fin 1942, et son administration dépend désormais d'un secrétariat d'Etat soumis au « Chef de l'Etat français », alors que les assemblées législatives françaises n'existent plus. De la fin 1942 à 1946, l'Administration dépend du Comité Français de Libération Nationale, installé à Alger, puis du Gouvernement provisoire de la République française, à partir de l'été 1944. L'année 1946 voit la « restauration » en France d'institutions légales et représentatives, sous l'égide d'une nouvelle Constitution. On parle désormais d'« Union française », pour désigner l'ensemble formé par la Métropole et ses colonies, un « Haut-Conseil » et une « Assemblée de l'Union française », à vocation consultative sont instaurés. 38 députés et 44 sénateurs représentent les électeurs des Colonies. Les collèges électoraux sont cependant restreints, lorsque ne persiste pas le double collège. Enfin, les Gouverneurs généraux sont désormais assistés d'un Grand Conseil (consultatif). Au total, il n'est pas sûr du tout que l'« esprit » des institutions coloniales soit alors fondamentalement modifié (BENOIST, 1982).

Seconde partie prenante, le monde de la Recherche, avec les instituts, organismes et « sociétés de pensée » qui s'intéressent aux colonies (BONNEUIL, 1991. GIRARDET, 1972) Nous avons réservé une case particulière au Muséum, auquel appartiennent les scientifiques spécialistes des questions de pêche ou de biologie marine¹⁴.

Enfin, les groupes de pressions économiques désignent les Chambres de commerce, les armateurs, parfois les pêcheurs artisans, tous d'origine française. On peut également y inclure les amateurs et pêcheurs artisans canariens qui pêchent dans les eaux de Mauritanie, lorsqu'ils se manifestent à l'Administration (en 1942- 1943, par exemple).

Ces trois groupes correspondent entre eux, les quelques chercheurs concernés s'efforçant parfois de conseiller l'Administration, et les Compagnies de pêche réitérant des demandes d'interventions qui leur soient favorables (nous y reviendrons) De plus, les uns et les autres se rencontrent lors de Congrès internationaux, nombreux dans l'Entre-deux-Guerres, et lors des Expositions coloniales, fréquemment doublées de conférences et de congrès. Le plus assidu est sans aucun doute Abel Gruvel, qui se tient jusqu'à la fin des années 1930 à la confluence de tous ces milieux, sans oublier pour autant la direction de son laboratoire. Sa carrière et ses fonctions multiples sont exemplaires pour comprendre la « technostucture des pêches ». Remarquons d'ailleurs que Gruvel peut jouer un tel rôle parce que la technostucture ne concerne pas un nombre élevé de personnes, de plus, la plupart des fonctions administratives que nous avons mentionnées ne sont évidemment pas centrées sur la pêche, qui ne concerne de manière permanente qu'une partie des Directions économiques successives du Ministère des Colonies et du Gouvernement général. De plus, la pêche n'est pas une préoccupation majeure des « sociétés de pensée » : elle est importante surtout pour le laboratoire fondé par A. Gruvel, chercheur dont nous devons faire la présentation

¹⁴ Le laboratoire de Gruvel est dans les locaux du Muséum, même s'il dépend aussi de l'Ecole pratique des hautes études.

En 1900, Gruvel est maître de Conférence à Bordeaux après avoir soutenu une thèse de zoologie sur les Cirripèdes (BONNEUIL, 1991, Doc. 1) C'est en 1905-1906 qu'il accomplit une mission en Afrique de l'Ouest afin de déterminer les zones marines les plus poissonneuses et d'étudier la pêche locale Le Gouverneur général Roume, qui organise alors l'Administration de l'AOF, lui confie une mission permanente sur les pêcheries en AOF (GRIVEL 1908, 1913) En 1912, il dirige le laboratoire des pêches coloniales « près le » Muséum Il est, à partir de 1920, le premier occupant de la Chaire des pêches et productions animales d'origine coloniale, les rapports annuels du laboratoire pour les années 1920 et le début des années 1930 témoignent d'une activité dense, en matière de recherche comme d'enseignement. Jusqu'en 1940, il représente le Gouvernement général de l'AOF aux Congrès des pêches maritimes en France (un tous les ans ou tous les deux ans) ; durant les années 1930, il y représente même l'ensemble des administrations coloniales ; il est délégué permanent du Gouvernement général de l'AOF à l'Institut international du Froid (et donc participe à tous les Congrès internationaux du Froid), il est conseiller technique au Ministère des Colonies, secrétaire général du Comité d'études et d'action des pêches et chasses coloniales à l'Institut colonial français (à partir de 1926), membre du CAAC (Comité d'Action agricole colonisatrice) et, après 1925, de « Colonies-Sciences » ; il est secrétaire général du Comité pour la protection de la faune et de la flore coloniales (à partir de 1927). Son activité, le fait voyager dans le monde entier, et lui permet d'entretenir une correspondance fréquente avec tous les Gouverneurs généraux de l'AOF.

Il est aussi à l'origine de nombreux projets, certains parfois renforcés par des circulaires du Ministre des Colonies, qui reprennent parfois mot pour mot ses propositions Sa préoccupation permanente est l'amélioration des installations de pêche à Port-Etienne (le choix du site a dépendu un peu de lui), en faveur surtout de la Société industrielle de la grande pêche (SIGP), à partir de 1920 Il émet aussi d'autres projets

- en 1922, la transformation industrielle des huiles de poissons sur place.,
- de 1922 à 1925, la pêche aux requins et la transformation des peaux,
- en 1923, la préparation des vessies natatoires pour une transformation industrielle.
- de 1924 à 1927, la formation en France de moniteurs ou aides techniques des pêches indigènes, puis d'un seul technicien qui formerait quatre moniteurs, puis d'un service des pêches par colonie (à l'image des services agricoles),
- en 1931, l'envoi de quelques pêcheurs africains en stage à Port-Etienne,
- en 1936-1938, l'introduction de salmonidés et de cyprinidés dans les cours d'eaux de Guinée et de Côte-d'Ivoire qui permettrait d'en faire la pisciculture.

En 1936, Gruvel a déjà soixante-six ans, ce qui peut contribuer à illustrer le constat de « gérontocratie de la recherche française dans l'Entre-deux-Guerres » (BONNEUIL 1991). Il décède en 1941, et, en 1945, Théodore Monod lui succède à la Chaire qu'il occupait

Si une seule personne peut jouer un tel rôle, c'est d'une part, nous l'avons dit, en raison du faible nombre d'administrateurs directement concernés par la pêche"

Vais surtout, d'autre part, les Institutions administratives de l'AOF se prêtent bien à la concentration des pouvoirs, ce qui peut nous permettre d'établir, à leur sujet, un parallèle avec

¹⁰ Cependant, les effectifs de l'Administration ont tendance à s'étoffer : ainsi, vers 1950, on compte jusqu'à 100 Commandants de Cercle et 200 Chefs de Subdivision en AOF. Le total des administrateurs demeure cependant bas : nous savons qu'il est de 341 en 1912 et de 385 en 1937 (FREMIGACCI, 1992). Il ne doit pas dépasser 400 en 1946.

les institutions de la France d'Ancien Régime¹⁶ : concentration - en dernier ressort - de tous les pouvoirs aux mains du souverain, puisque le Gouverneur général est « dépositaire des pouvoirs de la République » (armée, police, justice, fiscalité, exécution des lois, initiative d'arrêtés), il ne dépend ni de l'élection, ni des rangs subalternes de son administration (il n'est responsable que devant le Ministre des Colonies) : il est donc « absolu », au sens originel du terme, à savoir non pas qu'il puisse tout, mais plutôt qu'il n'a aucun lien de dépendance avec ses subordonnés ni avec la population. La répartition des exécutants en conseils (privé etc.) caractérisait déjà les hauts-fonctionnaires du Roi, ou le pouvoir dans les « vieilles colonies ». Cette concentration des pouvoirs se retrouve ensuite à tous les échelons subalternes de l'Administration Enfin, le pouvoir colonial dispose de pouvoirs issus de l'Ancien Régime (travail forcé, impôt de capitation...). D'une manière générale, la République s'arrête aux frontières de la Métropole

(es principes de Gouvernement expliquent comment un certain personnel politico-administratif (ainsi que militaire) peut conjuguer outre-mer Nationalisme err faveur de la France et détachement plus ou moins marqué avec les mœurs politiques de la métropole, le cas le plus célèbre serait, hors de l'AOF, celui de Lyautey¹⁷ Nous pouvons sans doute faire une hypothèse, à partir des modes de fonctionnement de l'Administration coloniale, et aussi du personnel qui y est attiré : à propos de l'attitude de cette administration après la Défaite de mai-juin 1940 le ralliement à la France Libre ne concerne que les « poussières d'Empire » proches en general de colonies ou dominions britanniques importants, ainsi que l'AEF, qui bascule sous l'impulsion d'un seul Gouverneur de Colonies (F. Eboué au Tchad) ; en revanche, les protectorats du Maroc et de la Tunisie, l'Algérie, les colonies d'Indochine, dt: Madagascar, ainsi que l'AOF et les territoires du Levant sous mandat sont fidèles au régime de Vichy Le nouveau régime « de fait » apparaît peut-être, en matière coloniale, comme une solution de continuité avec les pratiques passées, alors que le régime précédent, celui de la Troisième République, n'est pas soutenu.

Nous remarquerons enfin la possibilité qu'ont de coexister, d'une part l'idéal de modernisation avec l'aide de la science, et d'autre part l'autoritarisme et l'arbitraire en matière politique. Une partie du haut personnel de Vichy est d'ailleurs connue pour ses velleités modernisatrices, qu'elles s'appliquent à la France métropolitaine ou aux Colonies¹⁸

Bref, dans la période 1906-1946, la technostructure des pêches naît et accroît son rôle et ses effectifs, en lien avec le développement de la technostructure coloniale en général. Chercheurs, administrateurs et groupes économiques des pêches sont déjà en relations Mais il reste à connaître les motivations et les effets des politiques menées sur les pêches

¹⁶ Nous reprenons les analyses de J. Fremigacci (FREMIGACCI, 1992)

Selon R. Girardet (GIRARDET, 1972), Lyautey développe dans ses écrits « le thème d'une morale aristocratique de l'action, d'une mystique de l'énergie individuelle et de la volonté créatrice, du « chef » à la mesure de notre temps appliqué à modeler le réel et à imposer sa marque sur les choses » (p. 125) : ces « vertus » demeurent par la suite constitutives du *credo* colonial, dans la perspective de l'Administrateur « bâtisseur ».

¹⁸ Selon J. Marseille (MARSEILLE, 1984, p. 342) « le modernisme de Vichy puise donc ses racines dans la pensée d'une élite administrative qui a su profiter des circonstances exceptionnelles de la guerre pour ébaucher, en étroite liaison avec les milieux d'affaires convertis à l'industrialisation [des Colonies], un plan qui restera la trame de ce qui aurait pu être une politique coloniale ambitieuse ».

3.2 Perceptions administratives et scientifiques : /'Eternel retour du Même ?

3.2.1 Les limites de la « ressource » : quelle réalité ? quelles conséquences ?

La préoccupation est ancienne : ainsi, en 1922, un administrateur propose-r-4 d'interdire la pêche à la crevette d'août à octobre dans les eaux mauritaniennes « cette pêche a lieu à la saison de la reproduction de juillet à novembre ; des quantités considérables d'œufs sont ainsi exposés et détruits ; de plus, c'est l'époque de la mue, la mortalité est plus grande dans les viviers, la chaleur l'augmente encore [...] 11 est bon d'ajouter qu'il serait difficile et coûteux d'assurer la surveillance et l'exécution d'une telle mesure (.) La crevette ne se trouve pas en quantité appréciable, le chalut en ramène quelques-unes de très grosse taille (15 à 20 cm), la senne rarement » (Doc. I, p. 14-15). On parle donc déjà des effets de la pêche sur les juvéniles, des fluctuations des quantités pêchées, et de l'utilisation des engins de pêche. Par ailleurs, on voit déjà coexister des discours pluriels : l'administrateur propose une mesure pour ajouter aussitôt qu'elle est inapplicable, et, la même année, un autre administrateur affirme que « les réserves de la mer sont inépuisables et extrêmement variées » (Doc. I, p. 70)

En 1924, nous lisons, sur la pêche fluviale africaine en AOF, que, « pour la capture, il [le pêcheur africain] emploie des engins meurtriers qui détruisent inutilement et sans profit pour personne plus de poissons qu'ils ne permettent d'en récolter » (Doc. I, p. 65). L'expression ¹⁷ « engin meurtrier » est encore utilisée de nos jours, alors même qu'un meurtre désigne l'« action de tuer volontairement un être humain »¹⁹. L'utilisation hyperbolique d'un terme doit retenir notre attention : s'agit-il en l'occurrence de stigmatiser un groupe humain (les utilisateurs d'engins dit meurtriers) qui exerceraient indirectement leur action néfaste contre d'autres (ceux qui prennent plus de précautions pour pêcher, ceux qui consomment du poisson) ? Or, tout engin de pêche ne vise-t-il pas à capturer des proies, forcément tuées dans l'affaire ? Ne s'agirait-il pas plutôt de trouver des arguments favorables pour certains groupes de pêcheurs contre d'autres ? En l'occurrence pour promouvoir une pêche métropolitaine ?

Nous apprenons par la suite que l'année 1925 n'a rien donné de neuf en ce qui concerne la pêche en AOF : « bien que pratiquée avec plus ou moins d'activité sur toute l'étendue du littoral, sur les rives des fleuves et dans les lagunes, elle reste une richesse dont toutes les ressources ne sont pas connues et encore moins exploitées » (Doc. I, p. 69)

Cette année-là, on s'inquiète : « Il semble, qu'après une exploitation peut-être un peu intensive, le nombre des Langoustes royales de la côte mauritanienne commence à diminuer sensiblement. Il n'était pas possible, malheureusement, de réglementer la pêche des langoustes royales sur les côtes de Mauritanie, puisqu'en territoire espagnol », vu que la langouste royale est pêchée dans les eaux du Rio de Oro (Doc. I, p. 73) ; là encore, un constat à la formulation incertaine et aux preuves fragiles débouche sur une mesure inapplicable.

Au Sénégal, « L'abondance du poisson tant dans les fleuves que sur les côtes, comparée aux besoins quotidiens, n'avait pas conduit à une réglementation étroite de la pêche et par suite il n'avait pas paru utile dans ces conditions, d'interdire le droit de pêche aux navires étrangers [...] D'une manière générale la quantité de poisson pêché au Sénégal a plus que triplé depuis ces dernières années en ce qui concerne le poisson livré à l'état frais et il en est de même au moins en ce qui concerne le poisson séché [...] Bien que l'on ne saurait, en déduire que les quantités de poissons ainsi capturés puissent avoir une influence sur la richesse poissonneuse de nos eaux il convient cependant de remarquer que depuis ces trois dernières

¹⁷ Le Petit Robert.

années, et celle en cours en particulier, le poisson semble s'être éloigné de la côte où on le trouve moins abondant » (Doc I, p. 70).

En 1928, il se dit à propos de la pêche lagunaire que « l'industrie de la pêche est particulièrement active dans le Bas-Dahomey » ; cependant, il serait impossible d'augmenter les rendements sous peine d'épuisement de la ressource (Doc I, p. 70) Le lecteur ne sait donc pas s'il doit se réjouir pour aujourd'hui ou s'inquiéter pour demain.

En 1931, Gruvel affirme que « la raréfaction de plus en plus grande des poissons de fond sur les côtes d'Europe va certainement, dans un délai très court, favoriser l'essor de la grande pêche industrielle vers les rivages de nos colonies les plus rapprochées et, en particulier, le Maroc et l'Afrique occidentale française » ce qui rendrait nécessaire de créer à Port-Etienne « un port de pêche vraiment digne de ce nom » (Doc I, p. 29).

En 1945, « Des techniciens ont déclaré que les pêcheries de la côte mauritanienne pouvaient fournir par an 120 000 tonnes de poisson, sans que pour cela on ait à craindre un épuisement des fonds. Or, si nous sommes actuellement très loin de ce chiffre il n'est pas impossible qu'il soit quelque jour atteint et dépasse (exemple de la pêche sur les bancs de Terre Neuve) » (Doc I, p. 70) Or, on sait par ailleurs que les captures ont atteint 55 1000 tonnes en 1989 dans les eaux mauritaniennes (CHABOUD et CHARLES-DOMINIQUE, 1991)

De manière récurrente reviennent des préoccupations similaires lors des conflits de pêche dans la baie du Lévrier (dans toute la période) que nous détaillerons plus loin

Déjà, donc, deux discours sont menés de front : d'une part celui des promesses de la mise en valeur des eaux (par les pêcheries métropolitaines), et d'autre part celui de la limite des ressources halieutiques. La contradiction est évitée en reportant ?a responsabilité de pêches jugées excessives sur les Africains (dans les lagunes du Dahomey ou de la Côte-d'Ivoire, par exemple) ou sur les autres pêcheurs européens (dans la baie du Lévrier) ; par- ailleurs, on s'aperçoit que les arguments bio-écologiques servent à préconiser un *statu quo* démenti par les faits pendant qu'on s'inquiète pour les ressources, la pêche africaine accroît de beaucoup ses prises

Les inquiétudes de l'Administration se traduisent par un ensemble de mesures

- en 1904, deux décrets réglementent la pêche sur le fleuve Sénégal ;
- en 1907, un arrêté réglemente la pêche au filet en AOF ;
- en 1914, puis en 1925, deux décrets réglementent la pêche à la baleine dans les Colonies françaises ;
- en 1924, un arrêté interdit l'utilisation d'explosif, de drogues ou de poissons pour la pêche en AOF ;
- en 1931, un décret et un arrêté général (JO de l'AOF n° 1397 du 6 juin) interdisent « l'emploi de filets trainants dans la baie du Lévrier [] attendu que l'usage des filets trainants entraîne la destruction des frayères et le bouleversement des fonds où alevins et adultes cherchent nourriture et abri » ; l'amende peut atteindre 1200 F et doubler en cas de récidive, le bateau est saisi, la pêche illicite vendue par l'Administration et les filets détruits (Doc I, p. 28)

Certaines réglementations concernent uniquement les pêcheurs africains :

- en 1912, un arrêté impose un permis de pêche dans les lagunes du Dahomey,
- en 1915 et 1919, deux décrets réglementent la pêche des étrangers dans les lagunes de Côte-d'Ivoire.

On peut bien sûr s'interroger sur l'efficacité réelle de toutes ces mesures (en mettant a part celles qui s'appliquent dans les eaux de la baie du Lévrier. et sur lesquelles nous reviendrons) ; mais, selon nous, l'essentiel serait plutôt de se demander si les préoccupations sont en accord avec les faits : les limites de la ressource, quelle réalité, quelle conséquence ? Surtout à quel niveau d'échelle nous situons-nous, dans l'espace et dans le temps ? Il semble que plus les pêcheries augmentent leur production, plus l'on s'inquiète sur l'avenir de la ressource, mais cette augmentation même - dès lors qu'elle est forte et durable - n'est-elle pas révélatrice de potentiels réels, et contradictoire avec les jugements approximatifs et *globalisants* sur l'avenir des populations de poissons, dans les mers, les fleuves, les lagunes et les estuaires ?

3.2.2 Déjà, la Protection de la Nature est une préoccupation

Gruvel fait un petit bilan de ses activités en la matière (1925- 1930)

« Le Ministre des Colonies nous avait prié de réunir une Commission restreinte de naturalistes compétents pour étudier, d'une façon complète, les mesures qu'il conviendrait de prendre pour assurer la protection de la faune sauvage de nos Colonies dont de nombreuses espèces intéressantes sont en voie de disparition, pour créer des parcs nationaux de réserves, etc

Cette Commission de six membres et un secrétaire, après cinq séances successives, a présenté au Ministre des suggestions concrètes. Au lieu de se dissoudre, purement et simplement, le Ministre a autorisé, sous son Haut Patronage, sa transformation en un *Comité national permanent pour la Protection de la Faune coloniale*, analogue à ceux qui existent aux Etats-Unis, en Angleterre, en Hollande, en Belgique, etc. [...] Une importante réunion qui a eu lieu en octobre dernier, à Paris, sous notre Présidence, et à laquelle assistaient les délégués de l'Angleterre, de la Belgique et de la Hollande, a décidé la création d'un *Comité international*, en la publication semestrielle d'un Bulletin qui, moyennant un versement de 1 000 F. minimum, par nation représentée, ferait connaître à tous les Comités affiliés les travaux poursuivis dans les différentes réunions. Nous espérons beaucoup de ces Comités nationaux » (Doc. I, p 25).

En 1929, le Comité devient : « Comité pour la protection de la faune et de la flore coloniales », et on crée l'*Office de Documentation et de corrélation (sic) pour la Protection internationale de la Nature* : « Les relations du comité français avec les comités belges, hollandais, anglais et américains ont continué de la façon la plus cordiale, tendant vers un but unique : la protection de la Nature » (Doc I, p. 25).

On voit donc que l'idée de protection de la nature existe dès les années 1920 dans les grands pays industrialisés occidentaux³⁰. En 1931 se tient d'ailleurs à Paris un « Congrès international pour la protection de la Nature » (Doc. I, p. 30).

Ainsi, on peut dès lors s'interroger sur un lieu commun de mise dans les publications halieutiques : « récemment », à la vue des cas de surexploitation, on serait devenu plus rationnel et responsable, alors qu'« auparavant », l'insouciance régnait, en Afrique de l'Ouest ou ailleurs.

Par exemple (les termes en italique sont soulignés par nous) :

³⁰Aux Etats-Unis, durant les mandats de Théodore Roosevelt (1901-1908), des forêts fédérales et des parcs nationaux sont créés, ainsi que la Société pour la protection des bisons d'Amérique.

- « Le paradigme et les méthodes élaborés quand les stocks n'étaient pas globalement limitants sont mal adaptés pour ajuster les régimes d'exploitation aux potentiels de capture »²¹

- « Ainsi, dès lors que la question de l'inépuisabilité des ressources s'est posée [le texte sous-entend une prise de conscience récente] le désir de les gérer s'est traduit par l'émergence d'une demande sociale dans une proximité particulière avec la recherche du fait de l'implication des chercheurs dans les instances de gestion et d'aménagement et dans la définition même des mesures de gestion »²².

- « Nous vivons dans un monde aux ressources finies et dont nous percevons de plus en plus les limites. Les ressources marines ont longtemps été considérées, peut-être par le côté mystérieux et géographique des océans, comme un potentiel inépuisable Source de promesses et de richesses, l'océan a de tout temps été sollicité et l'homme lui a demandé de toujours produire plus Aujourd'hui la mer donne beaucoup, énormément de richesses qui font vivre, ou parfois survivre les populations humaines [] Les ressources renouvelables sont d'autant plus fragiles que leur exploitation est plus soutenue. Mieux utiliser aujourd'hui est nécessaire pour assurer demain la pérennité de l'exploitation » (CURY et ROY 1991, p. 8)

Dès 1948, Th. Monod formule une préoccupation durable dans les trois mondes constitutifs (Recherche, administrations, acteurs économiques) de la pèche des technosstructures des pêches, avant et après les indépendances africaines" : « Quelle est l'importance des stocks disponibles et par conséquent quelle est, en fonction de celle-ci, la quantité optimum pouvant être enlevée au stock par la pêche sans menacer le potentiel de croissance de ce dernier ? »²⁴

A ce qu'il paraissait, en 1948, toujours (les mots en italique sont soulignés par nous) :

« Depuis cinquante ans l'exploitation intensive des fonds du plateau continental [des eaux métropolitaines] a amené leur appauvrissement et obligé les chalutiers à prospecter d'autres régions, les industriels à pousser leurs installations en des points plus favorables

Ainsi, tout naturellement, les uns et les autres se sont dirigés vers la Côte Française de l'Afrique Occidentale . depuis longtemps en effet les chalutiers français et espagnols, les langoustiers bretons connaissent et fréquentent les parages de la baie du Lévrier et du Banc d'Arguin dont les richesses ichtyologiques sont réputées [..]

Bien d'autres questions vous seront soumises *éducation et protection des pêcheurs africains, protection de la faune marine contre une exploitation intensive et désordonnée...* »²⁵.

Or donc, les deux conditions nécessaires pour l'émergence du paradigme de la ressource limitée sont réunies au moins depuis les débuts de ce siècle : d'une part, l'inquiétude pour la surexploitation de la ressource et d'autre part la volonté de protection de la nature

²¹ J.-P. Troadec. *Institutional change in fisheries management*, in : XIV fisheries week of Azores, Horta, Faral, Açores, 13-17 March 1995, p.1.

²² F. Laloë, H. Rey, J.-L. Durand (éds), *Questions sur la dynamique de l'exploitation halieutique*, Paris, 1995, p.15

²³ En Afrique de l'Ouest, en France et ailleurs... Mais il faut préciser que ces propos sont d'abord tenus par des halieutes anglo-saxons, dès 1945.

²⁴ Th. Monod, *La recherche scientifique appliquée aux pêches : le programme et les moyens* (GOUVERNEMENT GENERAL DE L'AOF, 1948).

²⁵ Ch.-L. Jarre, *Allocution d'ouverture* (GOUVERNEMENT GENERAL DE L'AOF 1948)

Alors même que la littérature halieutique considère que cette inquiétude et cette volonté sont « récentes ». Mais cette notion de limite appliquée aux ressources halieutiques est problématique puisque les ambiguïtés sont nombreuses : de quelles espèces parle-t-on ? En quels lieux ? A quels moments ? Les estimations de limites suscitent des cris d'alarmes, qui d'ailleurs n'empêchent pas l'augmentation des quantités pêchées. On effectue donc des révisions permanentes à la hausse des évaluations de stocks. Or, comment peut-on tenir *durablement* un discours alarmiste alors que dans le même temps, les captures *globales* continuent tranquillement d'augmenter ? N'y a-t-il pas contradiction dans les faits ?

A la vue de cette succession de constats identiques, et démenti-, par les évolutions ultérieures, nous pouvons faire deux hypothèses :

1. La préoccupation pour les limites des stocks de poissons permet parfois aux chercheurs et aux administrateurs de l'époque coloniale d'établir leur utilité (nous y reviendrons).

2. Les inquiétudes pour l'épuisement des ressources créent un « langage commun » entre toutes les parties prenantes de la pêche, chacune pouvant l'utiliser contre les autres. Le constat d'épuisement a comme commodités qu'il est facile à formuler et qu'il est difficile à confirmer ou infirmer. Il peut donc servir des lors qu'il y a divergences ou conflits en matière de pêche. En quelque sorte, il est le champ de confrontation des intérêts divergents. Nous en reparlerons plus loin dans le cas de la pêche dans la baie du Lévrier.

Dans toutes ces questions, la pêche africaine est oubliée, puisqu'elle est extérieure aux desseins de l'économie politique coloniale.

3.2.3 Des pêcheurs africains aux mentalités « traditionnelles » et « archaïques » ?

Tous ont une vision rapide des pêcheries africaines ; une fois reconnu son retard technique (embarcations, engins de pêche, modes de conservation du poisson), on considère que les mentalités des pêcheurs africains sont les responsables de l'état de fait. Ou bien, moins fréquemment, on reconnaît l'ingéniosité des engins de pêche africains, et la réceptivité des pêcheurs aux propos des scientifiques. Gruvel tient les deux discours (GRUVEL 1906, 1908, 1913, Doc. 1). Chercheurs et administrateurs manifestent parfois leur volonté d'avoir une politique favorable aux Africains : la pêche concourrait à l'amélioration de la situation alimentaire des Africains, ou, dit autrement par Gruvel, aiderait à l'accroissement du « capital humain », voire du « cheptel humain de nos colonies » (Doc. 1, p. 22)²⁶, ce qui motive la Mission Thomas de 1923- 1924 ; durant les années 1920, les Administrateurs ont des débats un peu ardues : faut-il « persuader » les Africains de l'excellence des procédés français ou d'abord leur « donner l'exemple » (à savoir finalement créer de nouvelles entreprises françaises de pêche) ? Comment former les pêcheurs ? Faut-il, comme le propose Gruvel, prendre l'affaire au sérieux et envoyer des « stagiaires » issus de la profession en France ? Ou doit-on s'en garder, de peur des conséquences ultérieures qu'aurait ce « dépaysement » mal venu ? Ou encore, les pêcheurs sont-ils trop ombrageux, marginaux, formant des groupes à part dans les sociétés africaines ?

²⁶ L'insuffisance de la natalité en France et le sous-peuplement de ses colonies d'Afrique Noire sont des lieux communs dans notre période, jusqu'à la Seconde guerre mondiale incluse ; nous reportons à l'ouvrage de R. Girardet (GIRARDET, 1972) et à celui de H. Le Bras, *Les limites de la planète. Mythes de la nature et de la population*, Paris, 1994, ce dernier montrant la fragilité des prévisions démographiques qui reflètent les espérances et les craintes du moment de leur élaboration.

Concernant le « débat » sur les méthodes de formations des pêcheurs. un Lieutenant-gouverneur du Dahomey le considère inutile, affirmant qu'il s'agirait plutôt pour les fonctionnaires des pêches de se faire former par les pêcheurs (Doc. 1, p. 27).

Ces interrogations peuvent persister. avec toutes leurs contradictions. puisque les pêcheries africaines ne sont qu'un détail dans la politique coloniale en matière de pêche qui elle-même compte peu dans l'ensemble du dispositif colonial. Enfin. les ambiguïtés des propos sont permanentes : optimisme et pessimisme. racisme et antiracisme, mépris et idéalisation. idéalisme et cynisme coexistent dès lors que l'on parle des Africains.

3.24 Priorité à la pêche industrielle et oubli de la pêche piroguière

L'idée est que. dans le cadre de la « mise en valeur des Colonies françaises »²⁷. l'exploitation des eaux, qu'elles soient continentales ou maritimes, doit être menée par des moyens modernes venus forcément de la Métropole. A l'archaïsme, à l'irrationalité des pêcheries africaines. s'opposent la rationalité et l'efficacité des pêcheries métropolitaines Il importe donc de favoriser au maximum leur installation. et nous verrons les mesures prises par l'Administration de l'AOF²⁸.

Mais, au-delà des conceptions, nous rappellerons que l'une des raisons d'être de la colonisation est qu'elle doit rapporter au colonisateur Et, comme nous allons le voir. les scientifiques eux-mêmes ont parfaitement conscience d'être inclus dans une économie politique, sans jamais la remettre en cause.

3.2.5 L'utilité des sciences et des techniques dans les Colonies

Nous nous attachons ici au point de vue des scientifiques, en particulier grâce aux écrits de Gruvel et de Thomas qui figurent dans les Archives

Les objectifs affichés sont simples à formuler. mais très ambitieux. puisqu'ils concernent finalement tous les types de pêches, et l'amont comme l-aval du secteur On peut les résumer en trois points, d'importance croissante :

1. améliorer la production et les procédés de conservation « indigènes » afin d'améliorer la situation démographique des populations locales. facteur de puissance. a plusieurs points de vue, pour la Métropole” .

2. accroître la production de pêcheries venues de la Métropole. donc le nombre de pêcheurs métropolitains, afin de limiter les importations de l'Etranger et d'amortir les crises du secteur, tout en faisant attention à la faune aquatique ;

3 enfin, accroître et améliorer les procédés de transformation des déchets et des produits secondaires, pour conquérir des marchés à l'exportation.

Le scientifique aura dès lors pour fonction d'indiquer au politique comment réaliser au mieux tous ces objectifs. il aura même tendance à justifier toutes ses activités de chercheurs par les effets concrets qu'elles peuvent avoir. Par exemple. l'ouvrage collectif *Faune des Colonies françaises*, préparé durant les années 1927-1930 est fait « de façon à [] permettre.

²⁷ Pour reprendre le titre de l'ouvrage de A. Sarraut (SARRAUT, 1923).

²⁸ Tout cela a été largement mise en évidence par J.-P. Chauveau dans le cas du Sénégal (CHAUVEAU, 1989)

²⁹ Fournir des soldats. de la main-d'œuvre. et peut-être aussi un « nombre » démographique qui permette de mettre en avant le peuplement de la « plus grande France ».

s'il y a lieu, une exploitation méthodique [de la Faune des Colonies françaises] basée sur des données scientifiques certaines » (Doc. I, p. 26). En 1932, nous apprenons que deux ingénieurs, sortis récemment de Centrale-Paris et de Polytechnique veulent créer une pêcherie sur le lac Tchad, qui serait à « installer et exploiter par des moyens rationnels » (Doc. I, p. 30). Les Archives que nous avons consultées ne donnent pas de nouvelles de l'initiative.

Les perceptions et aspirations scientifiques sont sans doute influencées par ce lieu commun qui traverse l'histoire de la pensée coloniale d'une mise en valeur voulue « enfin » rationnelle et intensive, en opposition ou en rupture avec le « mercantilisme » censé désigner la politique coloniale d'hier avec laquelle il faut rompre pour de bon (SARRAUT, 1923).

Les échecs, ou plutôt la non-réalisation des objectifs prescrits, sont interprétés différemment selon qu'il s'agisse des Africains ou des Métropolitains. Pour les « indigènes », aucun travail d'évaluation n'est accompli à l'issue des Missions scientifiques ; on ne connaît pas les effets de la Mission Thomas de 1923. On évoque en général l'arriération des populations de pêcheurs pour expliquer les échecs (avec des termes parfois d'un rare mépris), tout en affirmant parallèlement la relative facilité qu'il y aurait à être efficace, à l'avenir (avec des termes élogieux sur les pêcheurs et les administrateurs). Gruvel mêle fréquemment les deux registres de considération. Quant à l'intérêt manifesté pour les pêcheries et les industries de transformation d'origine métropolitaine, il est sans doute contradictoire avec un état de fait : ce sont des pêcheries artisanales visant à faire un minimum de dépenses qui s'installent, et non pas les pêcheries les plus « modernes ».

Nous n'observons pas dans notre période d'inflexions fortes du discours des scientifiques. Et face aux échecs constatés, ceux-ci considèrent en définitive qu'il importe d'accroître l'effort de recherche et, le cas échéant, l'effort de formation des professionnels. Mais les scientifiques ne sont pas maîtres des politiques globales que, de toutes façons, ils acceptent, et dont ils se désintéressent, sauf lorsqu'elles concernent leur domaine : le cadre colonial va de soi.

Nous pouvons reprendre la classification de Bonneuil (BONNEUIL, 1991), qui établit les différentes vocations que chercheurs (et administrateurs coloniaux) donnent aux travaux scientifiques :

1 « une vraie Science pour l'Empire », ou l'occasion, enfin, de faire une science de haut niveau, ce qui, selon Bonneuil, concerne Gruvel entre autres chercheurs ;

7 « la science appliquée par la technocratie impériale », pensent, surtout, les agronomes ;

3 « la bonne vieille science dans les Colonies », pense-t-on par exemple au Muséum ;

4 « seulement la science productive dans les Colonies »

Or, en l'occurrence, les scientifiques du Muséum qui s'intéressent à la pêche relèvent sans doute de toutes ces catégories, pas forcément contradictoires entre elles.

3.2.6 Conclusion : la « mise en valeur sans mémoire »

Nous avons vu successivement les questions où se révèlent les perceptions des Administrateurs et des scientifiques : impératif de protection de la Nature et entre autres de la faune aquatique conjugué avec une mise en valeur tous azimuts du secteur de la pêche en AOF, mais sous réserve qu'elle soit l'œuvre de métropolitains (pêche et transformation des produits de la mer, au nom d'impératifs commerciaux) ; oubli de la pêche piroguère africaine, malgré quelques missions scientifiques motivées par l'amélioration de la situation alimentaire

des Africains. Dans tous les cas, chercheurs aussi bien qu'administrateurs se désintéressent de la connaissance du passé et n'envisagent pas l'avenir. La politique se fait dans un « éternel présent » puisque d'une part les questions d'importance ne sont jamais posées (la légitimité de la colonisation et des rapports de pouvoirs va de soi), et d'autre part, l'impératif colonial de mise en valeur pousse non pas à s'inscrire dans la durée, mais à favoriser- au coup par coup. les métropolitains. Sans passé, ni perspectives à long terme, les débats de la technostrucure des pêches n'évoluent guère de 1906 à 1946. Si bien qu'on peut réellement parler de « mise en valeur sans mémoire », qui doit retrouver et reconstruire la réalité à chaque projet, ou à chaque problème qui se pose.

Il nous reste à voir les effets réels de la politique coloniale, ce qui va nous permettre de préciser les liens de l'Administration et de la Recherche avec les acteurs économiques d'origine métropolitaine.

3.3 Quels moyens pour quels effets ?

3.3.7 La SIGP (*Société industrielle de la grande pêche*), ou l'Administration comme « béquille » d'une entreprise privée défaillante

En 1905-1906, le Gouverneur général Roume en appelle aux compétences d'A. Gruvel entre autres pour déterminer si les témoignages affirmant l'abondance de poissons dans les eaux de la baie du Lévrier et du banc d'Arguin sont fondés. Gruvel répond par la positive et encourage à la construction d'un port, qui verrait son importance stratégique doublée d'une activité économique conséquente (pêche) (GRUVEL, 1906 a et b, 1908, 19-13). En 1910-1911, alors que les travaux de construction du port ont déjà commencé, des pêcheurs bretons viennent s'installer. Seuls les pêcheurs à la langouste royale échappent à une faillite rapide et demeurent durant toute la période (CHAUVEAU, 1989).

Après la Conférence impériale de 1917 et le « plan Sarraut » d'équipement des colonies (1921), l'heure est, au moins en paroles, à la mise en valeur des Colonies. Entre autres, on pense à améliorer tous les équipements de Port-Etienne³⁹ - approvisionnement en eau, agrandissement du port -. En 1919-1920, la Société industrielle de la grande pêche est créée à Port-Etienne. La Société déclare alors une flotte composée de 3 chalutiers, 2 dundees, 1 goélette et 9 lanches ; en 1925, ne sont mentionnées que la goélette et les lanches. Mais la SIGP mène de front plusieurs stratégies pêche avec ses propres navires (la main-d'œuvre est sans doute composée de Maures ou de Sénégalais), mais aussi location d'embarcations aux d'anariens (45 en 1925) ou achat aux mêmes Canariens de leur pêche (en leur fournissant parfois les filets) La production est transformée sur place (séchage ou salage) puis exportée, semble-t-il, vers la France ou d'autres colonies africaines (Colonies du Sud de l'AOF, AEF, Afrique belge).

La pluralité des fournisseurs en poissons témoigne non pas de la vitalité de la société, mais bien plutôt de ses hésitations, de ses difficultés. Et cela explique les demandes répétées d'interventions (financières) en sa faveur. Dès la fin 1920, le Commandant de Cercle de Port-Etienne s'alarme de la situation de la SIGP, désorganisée et en retard de paiements. C'est au même moment que la SIGP demande des subventions, en échange de divers services qu'elle pourrait acquitter à Port-Etienne. En 1923, Thomas rapporte « une certaine négligence apportée par la Société au point de vue de la préparation, de l'emballage, de la régularité dans

³⁹ Cependant l'aménagement de Port-Etienne n'est pas prévu par A. Sarraut (SARRAUT, 1923)

les expéditions » La même année, la SIGP propose, contre subventions, de recevoir en concession les services de Port-Etienne Les négociations avec le Gouvernement général durent deux ans, la question remonte jusqu'au Ministère des Colonies et au Conseil d'Etat et Gruvel donne son avis, favorable à la SIGP. Légalement, toute concession sur le domaine public, affirme le Conseil d'Etat, est soumise à une délibération législative. Finalement, le 33 décembre 1924, une société est créée (la SEPE) qui a en concession l'exploitation du port et des services publics de Port-Etienne. Un inspecteur des colonies écrit « Je ne discuterai pas la légalité de cette procédure, mais il est évident que la SIGP à laquelle il n'était pas possible d'accorder immédiatement les secours nécessaires, les reçoit néanmoins par l'intermédiaire de la SEPE » (Doc 1, p 31) La subvention atteindrait 250 000 F par an, pour un total de dépenses estimé à 1 900 000 F (sur une durée indéterminée). En 1926 « La SIGP ne vit que grâce à l'administration locale » (Doc. 1, p. 25). Le rapport, consacré à Port-Etienne, est envoyé au Gouverneur général, avec demande d'observations écrites, le cas échéant. Réponse le rapport « ne soulève de ma part aucune observation ». En 1937, le Gouverneur général écrit au Lieutenant-gouverneur de Mauritanie dans une lettre de rang « confidentiel »³¹ « il y aurait beaucoup à dire sur la façon dont il [M Bruno] établit le bilan de la SEPE, toujours avec un déficit suffisant pour justifier la subvention annuelle de 400 000 (en chiffres ronds) que verse le Gouvernement général [] Par ailleurs, j'aimerais connaître votre sentiment sur l'intérêt que représente, pour la colonie de la Mauritanie, la présence dans la Baie du Levrier de la SEPE et de la SIGP ». En 1946, La SIGP est toujours en activité.

Nous constatons, à la vue des chiffres des exportations dont nous disposons, que la SIGP ne joue pas un rôle majeur dans les flux commerciaux des produits de la pêche, y compris lorsqu'ils sont internes à l'Afrique 45 t de poisson séché ou salé en 1919, 271 t en 1920, 127 t en 1921, 514 t en 1922, 700 t en 1923, 867 t en 1924, 790 t en 1925, 755 t en 1926, 367 t en 1927 (ainsi que 2 t de vessies natatoires transformées, à destination de la France), 345 t en 1931, 541 t en 1926. A titre de comparaison, la seule pêche canarienne dans les eaux mauritaniennes est de 6 000 t à 7 000 t au début des années 1920, de 2 355 t de combine lors d'une seule campagne en 1926-1927, de 4 600 t de poissons en 1936, et 6 000 t en 1942 (Doc 1, p. 41-51), soit entre 1500 et 2 000 t environ de poisson sec par an dans la période. On assure tantôt que les produits transformés par la SIGP sont mal appréciés par les Africains, tantôt, à l'inverse, qu'ils rencontrent beaucoup de succès.

On peut enfin s'interroger sur l'ampleur des travaux effectués à Port-Etienne, puisque le projet de construction d'un « vrai » port de pêche demeure jusqu'à la fin de notre @-iode

Quoiqu'il en soit, la SIGP est en général « couverte », que ce soit par Gruvel ou par l'Administration. les quelques propos sceptiques que nous avons relevés n'ont pas de conséquence. La société a des stratégies plurielles et à court terme, et il resterait à préciser le montant total des subventions qu'elle a reçues. Nous aurions ainsi un cas de « nationalisation des pertes et privatisation des profits », puisque rien n'est demandé en échange à la SIGP, à part d'exister, et donc de prouver à la Métropole qu'administrateurs et scientifiques participent convenablement à la mise en valeur des colonies, et que des opportunités existent pour les investisseurs. La SIGP utilise d'ailleurs ce dernier argument à plusieurs reprises, comme le font aussi les quelques petits entrepreneurs de la pêche venus s'installer en AOF

³¹ Par ordre croissant de confidentialité, on distingue les documents de rangs « confidentiel », « secret » et « très secret ».

3.3.2 Les primes à la pêche maritime métropolitaine

Cinq réglementations figurent à ce sujet dans tes Archives. Il s'agit en premier lieu d'une loi datée de 1911 (appliquée en AOF par un décret) qui accorde deç primes à la grande pêche faite par des Français, en second lieu d'un arrêté du 25 septembre 1926, promulgué dans la C^{ir}conscription de Dakar et Dépendances, qui prévoit « des primes aux chalutiers armés à la pêche » 60 000 F après fa première année de pêche, 40 000 F après la deuxième et 20 000 F à l'issue de la troisième. Le troisième texte est un arrêté de 1936 relatif à des « primes sur ?a pêche au chalut » pour des navires immatriculés à Dakar, sous réserves que les deux tiers de l'équipage soient français - ou des Colonies -, que l'état-major soit français, et que la pêche soit débarquée à Dakar. Ensuite, un arrêté du Gouverneur général, daté du 7 juin 1940 prévoit des primes pour les bateaux de pêche français, ajustées en partie sur les quantités annuelles vendues (selon des prix fixés par l'Administration) Enfin, un décret du 6 juin 1944 est « relatif aux garanties accordées aux armateurs de chalutiers de grande pêche ».

J.-P. Chauveau a établi que les efforts de l'Administration attirent de petits pêcheurs bretons dans les années 1905-1913, particulièrement en 1911, 1912 et 1913 (CHAUVEAU, 1989). Ceux-ci pêchent dans les eaux de Mauritanie et du Rio de Oro Mais, si l'on met à part les pêcheurs à la langouste, qui étendent leurs activités après 1918 et sont toujours en activité en 1946 (leur nombre varie autour de 200, pour une vingtaine d'embarcations), les pêcheries bretonnes s'effondrent dès 1913, surtout par manque de débouchés sur place ou en France

Dans l'Entre-deux-guerres, la pêche métropolitaine est faiblement représentée en AOF. Cependant, nous remarquons que l'arrêté de 1926 est pris là précisément où une société de pêche française existe (« Pescada », puis « Pêcheries Bouisset », puis « Anciennes pêcheries Bouisset »), c'est-à-dire à Dakar. Peu après la promulgation de l'arrêté, J. Buuisset demande une subvention, ce qui provoque un débat juridique dans les services du Gouvernement général, le Gouverneur général tranche en faveur de J. Bouisset. Il reçoit dès lors 240 F par journée de pêche. Deux ans plus tard, nouvelle demande : percevoir plus de primes en comptabilisant un nombre supérieur de journées de pêche. J. Bouisset motive sa requête par les difficultés en tous genres qu'il rencontre, et par le rôle que sa société jouerait pour attirer les investisseurs et favoriser, à terme, l'essor de pêches industrielles en AOF. La Direction des Affaires économiques lui semble favorable, et la « rallonge » est probablement accordée ; nous n'avons pas retrouvé la décision finale dans les Archives, mais nous avons appris par ailleurs que 60 000 F sont prévus annuellement pour les « primes à la pêche au chalut » dans le budget de la Circonscription de Dakar. Or, comme Bouisset est le seul concerné, il peut percevoir les primes pour 250 jours de pêche, en supposant que la prime soit toujours de 240 F par jour. A partir de 1931, nous n'avons plus de mention des pêcheries de J. Bouisset. Il semble que son entreprise ait surtout consisté à acheter du poisson pêché par les autochtones (entre 50 et 100 pêcheurs, dit-on en 1925) et à le faire sécher ensuite.

Pendant l'Entre-deux-guerres, nous avons en outre deux mentions de pêcheries métropolitaines

- en 1929, une « pêche aux requins » à Dakar. En réalité, il s'agit de soutes petites secheries artisanales installées à Dakar ou aux environs qui s'approvisionnement totalement auprès des pêcheurs africains (CHAUVEAU, 1989), à savoir successivement la sécherie de M. Bouchet de 1924 à 1927, celle de M. « Bisar » vers 1927, et celle de M. Levailant à partir de 1932,

- en 1935-1936, ce dernier, qui vient d'acquérir un remorqueur transformé en chalutier, demande au Gouvernement général de modifier l'arrêté de 1926 en sa faveur. Or c'est en

1936 qu'est pris un arrêté qui octroie des primes à la pêche pour les chalutiers immatriculés à Dakar- alors que justement, le chalutier de M Levaillant est le seul dans ce cas (CHAUVEAU, 1989).

Par ailleurs, nous ne savons pas quelle est la réalité de ces tentatives d'implantations de pêcheries en Côte d'Ivoire et de sécheries en Guinée dont on parle dans les années 1920.

Les dossiers d'archives donnent moins d'informations pour les années 1940- 1946. D'après J.-P. Chauveau, les années de guerre relancent les pêcheries européennes, à savoir en réalité surtout les usines de traitement, approvisionnées de fait par les pêcheurs africains. La conjoncture est favorable, puisqu'il faut ravitailler la Métropole (1940-1942, et à partir de la mi-1944) et participer à l'effort de guerre général (jusqu'en juin 1940 et en 1943-1945). C'est à partir de 1948 que les pêcheries européennes s'effondrent à nouveau.

Enfin, les rares essais d'implantations de pêcheries continentales échouent tous rapidement que ce soit en 1931- 1932 sur le Delta Central du Niger ou en 1932 sur le lac Tchad. Ces initiatives ont pourtant bénéficié d'un accueil favorable de l'Administration.

On voit donc que d'une manière générale, l'Administration œuvre beaucoup pour attirer ou maintenir une pêcherie métropolitaine en AOF. De fait (sauf en Mauritanie), ce sont uniquement des petits pêcheurs, de petites sociétés qui s'installent pour quelques années, puis s'arrêtent faute de débouchés, alors même que l'Administration les subventionne et leur assure toutes facilités. On découvre même l'intéressante coïncidence entre les requêtes des sociétés de pêches et la promulgation des réglementations, qui font un peu figure de sur-mesure. Et de toutes les façons, les textes sont contournés si besoin est. Dans tous les cas, il s'agit, comme pour la SIGP, de nationalisation des pertes et de privatisation des profits.

On pourrait mettre le doigt sur une contradiction apparente entre les réglementations prises en Mauritanie qui visent à limiter la pêche, et celles prises dans les autres colonies du groupe qui vont dans le sens de l'accroissement. On interdit la pêche au chalut dans la baie du Lévrier alors qu'on l'encourage à Dakar. Nous avons déjà mis en évidence le manque de continuité dans l'économie politique coloniale en matière de pêche, et les bricolages juridiques auxquels elle donne lieu. On remarque d'ailleurs que l'idée de protection de la faune marine, argument tant manie dans le cas des pêches de Port-Etienne, est oubliée. Nous allons voir pour les conflits de pêche à Port-Etienne comment l'Administration pratique le bricolage juridique ou autre, tout en voulant « protéger » la pêche des métropolitains.

3.3.3 Les pêches en Mauritanie des types de préoccupations promis à un avenir durable

La pêche dans les eaux de la baie du Lévrier est mentionnée dans la Convention franco-espagnole de 1900, qui fixe la frontière entre les colonies de Mauritanie et du Rio de Oro - les eaux des deux colonies sont ouvertes aux pêcheurs des deux nationalités. Les langoustiers bretons pêchent dans les eaux du Rio de Oro depuis 1905, tandis que d'autres Bretons pêchent dans les eaux de la baie du Lévrier, ainsi que, surtout, des pêcheurs canariens (espagnols, donc). Du côté français comme du côté espagnol, nous avons de petits artisans, ainsi que de plus grandes compagnies (Société Industrielle de la Grande Pêche à partir de 1920, du côté français). En outre, d'autres pêcheurs européens sont parfois intéressés par les eaux renommées de la baie du Lévrier (Norvégiens en 1924- 1926, Anglais en 1930, Italiens en 1936-1938) ; l'activité de pêche est importante pour les Canariens (faire vivre l'archipel) comme pour les Français (pêche à la langouste royale, et illustration de la « mise en valeur » avec Port-Etienne) et surtout il n'existe ni chez les Français, ni chez les Canariens de

règlementations ou de « coutumes » permettant l'organisation conjointe du secteur Enfin, à partir du Second conflit mondial, les autorités coloniales mentionnent la pêche des Mauritaniens (Imraguen) Tous les ingrédients sont donc là pour susciter des conflits rive pêche Mais, la encore, des questions telles que les débouchés de la production, les prix de vente, ou, pour l'Administration, la pertinence d'entretenir la SIGP et Port-Etienne, sont occultées au profit de considérations bio-écologiques (ou de police des pêches) :

- en 1918- 1919, l'Administration s'inquiète de la destruction des juvéniles de poisson par les engins de pêche des Canariens ;

- en 1922, à propos de « la pêche au rivage, à la senne » : « cette pêche pratiquée sur les plages de sables procure parfois de fortes quantités de mullets et de clupes Elle est pratiquée avec des engins canariens à mailles petites (dans la poche) et détruit beaucoup trop tic fretins et de jeunes (*Dentex*, *Sciaena*, *Sargus*, etc.). Il faudrait ou utiliser ce déchet (pour la fabrication du nuoc-mam, du guano, ou de tout autre produit), ou n'utiliser que des mailles plus larges » (Doc. I, p. 63) ;

- en 1925- 1926, l'Administration envisage de réglementer la taille des filets et des mailles, les calendriers de pêche et la police des pêches ; elle pense même interdire toutes les pêches étrangères dans les eaux de Mauritanie. et, pour ce faire, elle envisage de promulguer en AOF une loi de 1888. Le Ministère des Colonies l'y incite, et un décret présidentiel impose la promulgation Cependant, vu les complications internationales qui s'ensuivraient, le Ministère rappelle que la décision vise juste à limiter la pêche aux cétacés³² et que, de toutes façons, la promulgation par arrêté du Gouverneur général est indispensable. Ce que celui-ci s'abstient de faire ;

- en 1929 se posent quelques problèmes de police des pêches Gruvel écrit « la question de la pêche dans la Baie du Lévrier et sur les côtes de Mauritanie voisine, pourra être réglée d'un commun accord entre le Gouvernement français et le Gouvernement espagnol et ce dans les meilleures conditions pour les deux nations. Une police spéciale devra être installée à Port-Etienne afin d'éviter les rixes et les vols qui ne cessent de s'y commettre pendant la période d'activité. Nous pensons qu'il sera possible, aussi, de prendre, d'un commun accord, les dispositions nécessaires pour éviter les attaques et dissidents dans la presqu'île du Cap Blanc Actuellement les pêcheries sont souvent menacées ; il convient d'apporter de l'ordre et de la sécurité dans cette région » (Doc. I, p. 27) ;

- en 1930-1931, on s'inquiète des pêches anglaise et espagnole (chalutage, utilisation de « filets traînants »), cela débouche sur un décret d'interdiction de la pêche au « filet traînant » dans la baie du Lévrier qui affirme sa motivation de protection de la faune et de ses habitats Le décret reçoit peut-être le soutien du Gouvernement espagnol ;

- en 1933, les Espagnols interrompent momentanément toutes les pêches au Rio de Oro a cause de l'évasion, apprend-on, de « détenus politiques » ;

- en 1935, un navire espagnol pêche illicitement au chalut dans la baie du Lévrier .

- de 1936 à 1938, des chalutiers italiens viennent pêcher dans la baie du 1. évrier, ou bien achètent directement leur production à des Canariens (ils remorquent les dundees canariens jusque sur les plages où les pêcheurs utilisent les sennes³³), certains patrons de pêche

³² A laquelle se livrent les Norvégiens de 1924 à 1926 dans les parages du Cap Blanc.

³³ Depuis les années 1980, on retrouve cette pratique au Sénégal où des bateaux de pêche industrielle remorquent des pirogues de pêcheurs sur des lieux de pêche éloignés puis achètent les prises.

canariens protestent par le biais d'une pétition au Commandant de Cercle de la baie du Lévrier. La Marine nationale intervient, mais avec des instructions modérées en matière de délits de pêche. Il s'agirait donc plutôt d'une brève apparition à vocation dissuasive, dans un contexte de montée générale des tensions internationales (entre autres, l'Espagne est en guerre civile et l'Italie fait la guerre à l'Éthiopie).

En 1940, que ce soit avant ou après la Défaite, on étudie l'idée de limiter au maximum la pêche étrangère non-espagnole dans la baie du Lévrier. On apprend aussi qu'un décret espagnol y interdit désormais la pêche par ses ressortissants.

C'est en 1942 que les Archives mentionnent pour la première fois la pêche des Maures, lors de conflits avec les Canariens qui pêchent à la senne de plage : 3 chalutages illégaux (un navire français, un autre, canarien) sont réprimandés, et on note quelques rixes entre pêcheurs français et espagnols. Ceci tout en sachant que les Administrateurs ont du mal à faire les parts de la rumeur et de la réalité, On va jusqu'à envisager l'interdiction partielle sinon totale de la pêche espagnole. De plus, des armateurs canariens prennent le parti de l'Administration française contre les délits de chalutage. L'année suivante, cinq incidents entre pêcheurs canariens sont recensés, ainsi que plusieurs délits de chalutage. Les armateurs incriminés dans ces délits demandent à la SIGP d'agir en leur faveur et le Consulat d'Espagne à Rabat intervient. Finalement, les amendes sont allégées, mais les autres peines prévues sont appliquées.

Enfin, autour de la fin de la guerre, les délits de chalutages français sont moins sévèrement punis, à la différence de ceux des Canariens. Il s'agit alors de ne pas entraver le ravitaillement de la Métropole. Il s'agit aussi d'envisager l'avenir des pêcheries dans les eaux de Mauritanie, ainsi que de Port-Etienne. Un rapport « très secret » d'avril 1945 considère que « tout sera fonction de la réalisation ou non d'un port de pêche à Port-Etienne ». Il s'agira alors de conjuguer « développement du port de Port-Etienne et protection de la pêche française », peut-être contradictoires dans les termes, puisque le port ne pourrait que profiter de la commercialisation des productions étrangères. Le questionnement se déplace alors « le seul résultat que l'on puisse essayer d'atteindre par une réglementation internationale est d'éviter la destruction des fonds ». Et la proposition finale du rapport laisse rêveur quant à son actualité dès lors qu'on parle de conflits de pêche, entre pêcheurs de nationalités différentes ou pas³⁴.

« Un projet établi par un technicien à ce sujet disait ceci :

- Les grandes lignes de la réglementation seront établies par une commission composée de spécialistes français et espagnols. Cette commission continuera à se réunir périodiquement et pourra être élargie par la suite, jusqu'à comprendre des représentants de toutes les nationalités intéressées :

- les eaux intéressées seront découpées sur la carte en zones libres de pêche, en réserves, en cantonnements soit saisonniers, soit annuels, soit poly-annuels et les cartes de ces zones seront publiées par l'organisme chargé de l'administration de la pêche au port central qui serait Port-Etienne. Dans chacune de ces zones, on fixerait la liste des engins à prohiber .

- le port ne serait ouvert qu'aux armements qui accepteraient de se soumettre à la nouvelle réglementation.

³⁴ L'auteur rappelle dans une note qu'il s'inspire d'une conférence de 1931 et d'une brochure de 1941

Il arrivera ainsi fatalement que des conventions interviennent avec les pays intéressés, comme il en a été avec l'Espagne, conventions délimitant les droits des étrangers et des nationaux en matière de pêche, les zones réservées au pavillon français ou au pavillon espagnol, celles sur lesquelles les pays signataires jouiraient d'un régime de faveur, et les conditions dans lesquelles les étrangers pourraient utiliser le port »

Vieilles préoccupations. donc que l'aménagement des pêcheries de Port-Etienne (qui demeure de pair avec la thématique croissante, à partir des années 1930, de l'industrialisation des colonies³⁵), les pêches étrangères dans les eaux mauritaniennes, les engins utilisés etc Mais surtout, on voit bien comment de véritables problèmes socio-économiques (l'importance de l'activité de pêche dans l'économie. la concurrence internationale) sont motivés par des considérations bio-écologiques (ne pas détruire les fonds, protéger la faune), et débouchent en fait sur des solutions (proposées par une commission) qui consistent en la délimitation de zones de pêches et en réglementations sur les engins et les périodes de pêche. On se contentera d'émettre l'hypothèse que tous ces projets de réglementations sont. en dernier ressort. des délimitations de parts de marchés.

Peu avant la Première Guerre mondiale, un administrateur affirmait, à propos de la crise sardinière bretonne de son temps, qu'elle « n'est en réalité qu'une crise économique très grave due à ce fait que là où 200 familles pourraient vivre honorablement, il faut que 800 ou 1000 trouvent leur existence. Il n'y a pas pénurie de poisson sur la côte, il y a surtout pléthore de pêcheurs. C'est la pêche vers le large ou au loin, la pêche coloniale qui seule peut apporter un remède efficace à cette lamentable situation » On trouvait donc dès le début de notre période une interrogation en termes d'économie et de société..

On peut aussi se demander quelle est l'ampleur réelle des conflits de pêche décrits pour la Mauritanie. dans toute notre période. et pourquoi l'Administration de l'AOF fait preuve d'autant d'hésitations pour légiférer globalement. Situation complexe, sans doute (dimension internationale et nombreux intérêts parfois divergents). insuffisance quantitative du personnel nécessaire, et politique à courte vue de la « mise en valeur », sans doute. Mais doit aussi entrer en ligne de compte la possibilité que le *statu quo* avantage en définitive la pêche française. en laissant les mains libres à la SIGP et en maintenant la pêche à la langouste royale dans les eaux espagnoles

Dans l'affaire, les oubliés sont les Africains, malgré les mentions de la pêche des Imraguen en Mauritanie.

3.3.4 La Mission Thomas de 1923 : une intervention de scientifique

On l'a dit l'un des objectifs posés pour une politique des pêches est d'améliorer la situation alimentaire des Africains et, pour cela, il importe d'améliorer les procédés de capture et de transformation du poisson pêché par les locaux. Très peu de moyens sont cependant engagés, et les tentatives de l'unique mission scientifique conséquente allant dans ce sens relèvent plutôt de l'improvisation. La Mission concerne plusieurs types de pêches maritimes ou estuariennes (Guinée). en cours d'eau (Haut-Niger. en Guinée et au Soudan), J Thomas, préparateur dans le laboratoire de Gruvel est soutenu et conseillé par celui-ci.

³⁵ Il est difficile. concernant la politique économique en matière de pêche. de distinguer les orientations « libérale », « autarchique » et « industrialisante » dont J. Marseille fait mention (MARSEILLE 1984) il semble que la technostrucure emprunte des idées aux trois pôles

Il s'agirait d'encourager l'utilisation de la senne sur le Niger (les Somono utiliseraient déjà la senne, mais pas les Bozo), de fournir les pêcheurs des côtes de Guinée en filets et en pirogues. La conservation se ferait en plaçant les poissons sur des claies, et en les salant légèrement, afin d'éviter les risques de maladies. Enfin, il faudrait acheter aux pêcheurs quelques produits secondaires nécessaires à la transformation industrielle.. et encourager commerçants et militaires à se fournir auprès d'eux en poisson salé. Tout cela ne va pas sans ambiguïtés Thomas propose aussi d'introduire en Guinée le poisson salé de la SIGP, et surtout il hésite sur la manière de généraliser les procédés de pêche et de conservation qu'il préconise. Il semble qu'il s'en remette aux plus éclairés des Commandants de Cercle et des dignitaires locaux. C'est aussi dans ces années-là que Gruvel émet l'idée de former régulièrement des pêcheurs autochtones. Et Thomas, parfois, reconnaît la qualité et l'efficacité des engins de pêche locaux. D'une manière générale, Gruvel comme Thomas conçoivent de manière essentiellement technique les interventions possibles sur les pêches africaines

La mission n'est pas suivie par une É;valuation réelle de ses effets. Nous ne savons pas quelle est l'ampleur du succès des nouveaux modes de conservation du poisson introduits pour la première fois (peut-être), ni quels sont les effets des encouragements à utiliser de nouveaux filets, ni enfin si la mission a eu d'autres conséquences. Lorsque Gruvel propose de renouveler ce type de mission, il se heurte à l'indifférence de l'Administration : « il semble que l'Administration s'en désintéresse complètement ». Sans doute parce que la question est marginale dans la politique des pêches, axée sur l'incitation à la pêche métropolitaine

3.3.5 Quels sont les effets de la mission de A. Conti en Guinée (1944-1946) ?

En 1925, on parle de l'essor des pêcheries maritimes en Guinée, qui serait surtout le fait de migrants (Sénégalais, et surtout Sierra-Léonais). Il resterait à connaître les tendances de cette pêche dans notre période. Mais au moins retient-elle l'attention, vu qu'elle attire les deux seules missions scientifiques d'importance dans notre période (missions de Gruvel mises à part), à savoir celle de Thomas en 1923, et celle d'A. Conti en 1944-1946

A. Conti dépend de l'Office scientifique et technique des pêches” En septembre 1944, elle est envoyée à Dakar et en Guinée par le gouvernement d'Alger afin de « poursuivre la mission de recherche et de documentation concernant les pêches dont elle a été chargée » En juin 1945, le Gouverneur général la charge d'organiser en Guinée une « coopérative indigène de pêche et de préparation du poisson fumé » Par ailleurs, A. Conti est chargée de livrer à Conakry 27 magnétos, dont l'utilisation - à une exception près - n'est pas précisée

Les dossiers que nous avons étudiés ne nous donnent pas d'informations sur les conséquences de cette mission, et les ouvrages consultés non plus (CORMIER-SALEM, 1994) y a-t-il eu organisation d'une ou de plusieurs coopératives ? Comment ont-elles fonctionné ? Les magnétos ont-ils servi à mener des expériences de motorisations de pirogues ? Si c'était le cas, la motorisation des pirogues de Guinée aurait débuté avant la motorisation au Sénégal³⁷

Quoiqu'il en soit, nous voyons en quoi les Archives peuvent nous permettre d'améliorer nos informations sur les pêches et les politiques sur les pêches, dans notre période, ou même après

³⁶ Fondé en 1919.

³⁷ J.-P. Chauveau rappelle que les premiers essais de motorisation au Sénégal datent des années 1950-1955 (CHAUVEAU, 1988).

Conclusion

Nous avons d'abord mis en évidence les lacunes sur l'histoire des pêches et des politiques sur les pêches en AOF des travaux ont été accomplis. mais la synthèse manque Or, les Archives administratives du Gouvernement général de l'AOF sont des sources importantes pour les questions dans ce domaine. Nous avons pensé nécessaire de mener un travail systématique d'inventaire et de recensement des informations afin de créer des outils commodes facilitant les recherches. Ce travail pourrait être poursuivi pour les documents de la période 1946-1958, en retenant que la recherche coloniale est alors plus étoffée et structurée qu'auparavant. et que la technocratie implique alors, dans son ensemble. plus de personnes

Notre problématique, axée sur les structures et l'exercice du pouvoir en matière de pêche nous a permis de constater l'ancienneté d'une technocratie qui fait communiquer en permanence des administrateurs (ou « décideurs », dit-on aujourd'hui. à savoir des hommes qui font de la politique). des chercheurs et des acteurs économiques. Anciennes aussi.. les préoccupations bio-écologiques conjuguées avec l'idéal modernisateur (au nom de la « mise en valeur » à l'époque coloniale) Enfin, l'on constate que cette technocratie se fait le soutien résolu et permanent de quelques intérêts économiques (les pêcheurs métropolitains. et surtout la SIGP de Port-Etienne) et qu'elle pratique le bricolage juridique. On l'aura remarqué, les Archives laissent posées certaines questions. dont la résolution supposerait de faire appel à d'autres sources

D'une manière générale, lorsqu'un problème se pose dans la pêche de notre période, il n'est pas dû à l'« insuffisance de communications » des uns avec les autres (bien au contraire) Il n'est pas dû non plus à l'insupportable « épuisement de la ressource » qui serait lui-même dû à la surexploitation ou « mal-exploitation » par les pêcheurs, européens ou africains. Les pêches ont bien plus à voir, dans la compréhension qu'on peut en avoir, avec une bien réelle économie politique et avec de bien concrètes dynamiques sociales qu'avec des limites de ressources - toujours floues et toujours rectifiées à la hausse - ou qu'avec le degré d'intelligence du pêcheur européen ou africain.

Tandis que les moyens du Gouvernement général se sont perdus dans la pêche métropolitaine, les pêcheries ouest-africaines ont partout été en hausse, cette tendance persistant jusqu'à aujourd'hui au moins dans les pêches maritimes.

Remerciements

Ce travail n'a été possible que grâce à l'aide, aux soutiens, aux suggestions, aux regards critiques de plusieurs personnes que je tiens à remercier vivement.

J'ai exprimé, à propos d'une autre publication, ma reconnaissance envers Monsieur Saliou M'Baye, Directeur des archives du Sénégal, qui a rendu aussi ce travail possible, ainsi qu'envers Monsieur N'Diaye. Qu'ils reçoivent à nouveau mes remerciements.

J'ai eu des discussions nombreuses et enrichissantes avec de nombreux chercheurs de disciplines différentes. Ainsi, Messieurs Charles Becker, Jean Le Fur et Guy Vidy de l'ORSTOM ont-ils éclairé de leurs compétences certains aspects de mon travail. Monsieur Jacques Weber, directeur du laboratoire CIREEN du CIRAD, a porté un regard critique et constructif sur mes résultats. Monsieur Alassane Samba, chercheur de l'ISRA au CRODT m'a fait de nombreuses remarques et m'a donné des conseils qui m'ont permis de rendre plus pertinents des passages de mon travail. A tous, je leur exprime ma gratitude.

Monsieur Jean-Pierre Chauveau fut sans nul doute le précurseur. Il m'a donné les éléments essentiels qui m'ont permis de démarrer efficacement. Et la lecture de ses travaux était incontournable sur un tel sujet. Je lui sais gré de m'avoir fait confiance.

Monsieur Emmanuel Charles-Dominique m'a accueilli, a suivi et encadré mon travail m'a aidé dans les moments difficiles de la réalisation et surtout m'a apporté le bénéfice de ses connaissances et de ses compétences. C'est avec émotion et amitié que je lui laisse cette trace de mon passage à Dakar. Je gage que nous aurons à l'avenir l'occasion de prolonger travaux et discussions.

Enfin, je tiens à souligner l'accueil du centre ORSTOM de Dakar et à remercier Monsieur Philippe Mathieu, Directeur du centre, ainsi que l'accueil du CRODT, pour lequel je tiens à remercier Monsieur Diafara Toure, Directeur du centre, ainsi que Monsieur Taib Diouf. D'une manière générale, l'environnement scientifique et technique pluridisciplinaire de l'ORSTOM et du CRODT ne peuvent que favoriser un travail de recherches, surtout lorsqu'il s'agit d'y faire ses premières armes.

Bibliographie

- ALMEIDA-TOPOR (H. d'), *L'Afrique au XV^e siècle*. Paris, Armand Colin, 1993, 363 p
- ALMEIDA-TOPOR (H. d') et LAKROUM (M.), *L'Europe et l'Afrique. Un siècle d'échanges économiques*. Paris, Armand Colin, 1994, 235 p.
- AMSELLE (J.L.) (dir.), *Les migrations africaines*. Paris, François Maspéro, 1976
- AUBERTIN (C.), *A propos des pêches "industrielles" au Sénégal*, Cahiers ORSTOM, série sciences humaines, XX, 1, 1984, p.107-123
- AUGE (M.), *Le rivage alladian. Organisation et évolution des villages alladian*, Mémoire ORSTOM n°34, ORSTOM Paris, 1969, 264 p.
- BALANDIER (G.), MERCIER (P.), *Particularisme et évolution. Les pêcheurs lébou du Sénégal*, Saint-Louis, Institut français d'Afrique noire, X, 1952 ("Etudes sénégalaises")
- BARRY (B.), *La Sénégambie du XI^e au XIX^e siècle, traite négrière, islam et conquête coloniale*. Paris, L'Harmattan, 1988, 432 p.
- BENOIST (J. Roger de), *L'Afrique Occidentale Française de 1944 à 1960*, Dakar, Nouvelles éditions africaines, 1982, 617 p.
- BONNEUIL (C.), *Des savants pour l'Empire, la structuration des recherches scientifiques coloniales au temps de « la mise en valeur des colonies françaises » (1917-1945)*, Paris, ORSTOM-Éditions, 1991, 125 p
- CHABOUD (C.), CHARLES-DOMINIQUE (E.), Les pêches artisanales en Afrique de l'Ouest : état des connaissances et évolution de la recherche. in : DURAND (J.R.), LEMOALLE (J.) et WEBER (J.) (eds.), *La Recherche face à la pêche artisanale, Symposium international ORSTOM-FREMIER, Montpellier, France, 5-7 juillet 1989*, Paris, ORSTOM, 1991, t.1 : 99-141
- CHARLES-DOMINIQUE (E.), *L'exploitation de la lagune Aby (Côte-d'Ivoire) par la pêche artisanale. Dynamique des ressources, de l'exploitation et des pêcheries*, Th. Doct. Univ. Montpellier II, ORSTOM, TDM n° 120, 1993, 407 p.
- CHATELIN (Y.), Qu'est-ce que la science coloniale ? Mise en perspective, rappels historiques études de cas. in : *L'innovation en milieu agricole* (recueil de textes pour la Table Ronde du Laboratoire d'Etudes Agraires, Centre ORSTOM de Montpellier, 17-18 octobre 1991)
- CHAUSSADE (J.), *La mer nourricière : enjeu du XV^e siècle*. Unité Associée 904 du CNRS (Nantes), Fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale (Paris), groupe "Pêche et développement" (Solagral) (Lorient), 1994
- CHAUVEAU (J.P.), *Bibliographie historique du littoral sénégalais et de la pêche maritime (milieu du XV^e - début du XX^e siècle)* Thiaroye, Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye / Institut sénégalais de recherches agricoles, "Document scientifique", 1983
- CHAUVEAU (J.P.), *Bibliographie d'orientation socio-économique sur la pêche maritime artisanale au Sénégal*, Document interne du Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye, 1984, 29 p
- CHAUVEAU (J.P.), *Histoire de la pêche maritime et politiques de développement de la pêche au Sénégal*, Anthropologie maritime, vol. 2, 1985
- CHAUVEAU (J.P.), *Une histoire maritime africaine est-elle possible ? Historiographie et histoire de la navigation et de la pêche africaines à la côte occidentale depuis le XI^e siècle*, Cahiers d'Etudes africaines, 101-102, XXVI (1-2), 1986
- CHAUVEAU (J.P.), Note sur l'histoire de la motorisation dans la pêche artisanale maritime sénégalaise. Préconditions et rançon d'un succès précoce in : *colloque CIRAD - MIESRU - Economie de la mécanisation en région chaude (Montpellier, Septembre 1988)*, p. 19-30
- CHAUVEAU (J.P.), *Histoire de la pêche industrielle au Sénégal et politiques d'industrialisation*, ORSTOM, Cahiers Sciences humaines, 25, 1 - 2, 1989, p. 237 - 287

- CHAUVEAU (J.P.). Les variations spatiales et temporelles de l'environnement socio-économique et l'évolution de la pêche maritime artisanale sur les côtes ouest-africaines, essai d'analyse en longue période : XV^e-XX^e siècle in : CURY (P.), ROY (C.) (éd.), *Pêcheries ouest-africaines, variabilité, instabilité et changement*, Paris, ORSTOM, 1991
- CHAUVEAU (J.P.). *Du populisme bureaucratique comme idéal-type de la culture du développement (cas du développement rural en Afrique de l'Ouest)*, Journées d'études de la Défense nationale. Documentation française, 1992
- CHAUVEAU (J.P.), SAMBA (A.). *Un développement sans développeurs ? Historique de la pêche artisanale maritime et des politiques de développement de la pêche au Sénégal*, Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye / Institut sénégalais de recherches agricoles. "Réflexions et perspectives", 1989, 20 p.
- CHAUVEAU (J.P.), VERDEAUX (F.), CHARLES-DOMINIQUE (E.), HAAKONSEN (J.M.). *Bibliographie sur les communautés de pêcheurs d'Afrique de l'Ouest*, "Programme de développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest", FAO / Danida / Norway, 1989
- Conférence économique de la pêche maritime tenue à Saint-Louis du 12 au 14 avril 1955 sous la présidence de Monsieur le Gouverneur Jourdain, Gouverneur du Sénégal*, Saint-Louis, 1955
- Congrès des pêches et des pêcheries dans l'Union Française d'outre-mer, organisé par l'Institut Colonial de Marseille les 11, 12, 13 et 14 Octobre 1950*, Marseille, Institut Colonial de Marseille, 1950
- COQUERY-VIDROVITCH (C.). *Afrique Noire. Permanences et ruptures*, Paris, Payot, 1985, rééd. L'Harmattan, 1992 a
- COQUERY-VIDROVITCH (C.) (dir.). *L'Afrique occidentale au temps des Français, colonisateurs et colonisés (c. 1860-1960)*, Paris, La Découverte / Agence de coopération culturelle et technique, 1992 b, 465 p
- COQUERY-VIDROVITCH (C.), MONIOT (H.). *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF, 1964, rééd. 1992, 501 p.
- CORMIER-SALEM (M.C.), *Gestion et évolution des espaces aquatiques : la Casamance*, ORSTOM, Etudes et thèses, 1992, 583 p.
- CORMIER-SALEM (M.C.) (éd.), *Dynamique et usages de la mangrove dans les pays des Rivières du Sud (du Sénégal à la Sierra Leone)*, Paris, ORSTOM-Éditions, 1994, 353 p.
- CURY (P.), ROY (C.) (éd.), *Pêcheries ouest-africaines, variabilité, instabilité et changement*, Paris, ORSTOM, 1991, 525 p.
- DELAUNAY (K.), *Voyages à la Côte de l'Or (1500-1750)*, Paris, Afera, 1995, 224 p.
- DOUMENGE (F.), *Problèmes et perspectives de l'organisation des économies de pêche maritime dans les États de l'Afrique occidentale en 1962*, Bulletin de la section de géographie du Comité des travaux historiques et scientifiques, vol 15 : 219-284, 1962
- FREMIGACCI (J.), *L'Etat colonial français, du discours mythique aux réalités (1880-1940)*, communication présentée au colloque de Lisbonne (avril 1992) sur *L'héritage de l'Etat en Occident*, organisé par la Fondation européenne pour la science, 9 p.
- GAILLARD (J.), R. WAAST (R.), La recherche scientifique en Afrique, in : *Afrique contemporaine*, Paris, La Documentation Française, n° 148, 4^e trimestre 1988, p. 3-30
- GIRARDET (R.), *L'idée coloniale en France*, Paris, La Table Ronde, 1972
- GLEIZES (M.), *Un regard sur l'ORSTOM (1943-1983), témoignage*, Paris, ORSTOM, 1985, 122 p.
- GOUVERNEMENT GENERAL DE L'AOF, CENTRE D'ETUDES SCIENTIFIQUES DES PECHEES MARITIMES, *Conférence de la pêche maritime, Dakar, 16-22 janvier 1948*, Centre National d'Information Economique, Paris
- GRUVEL (A.), *Les pêcheries mauritaniennes*, Bulletin de l'enseignement professionnel des pêches maritimes, décembre 1906
- GRUVEL (A.), *Les pêcheries des côtes du Sénégal et des rivières du sud*, Paris, Challamel, 1908, 245 p.

- GRUVEL (A.). *L'industrie des pêches sur la côte occidentale d'Afrique (du Cap Blanc au Cap de Bonne-Espérance)*. Paris. Larose. 1913
- GRUVEL (A.) et BOUYAT. *Les pêcheries de la côte occidentale d'Afrique (côte saharienne)*. Paris. Challamel. 1906
- DIAW (M.C.), HAAKONSEN (J. M.), 1992.- *Séminaire régional sur les migrations des pêcheurs artisanaux en Afrique de l'Ouest*. Cotonou: DIPA, Rapport Technique 42 : 36 p
- LALOE (F.), SAMBA (A.). *La pêche artisanale au Sénégal : ressource et stratégies de pêche* Etudes et Thèses. ORSTOM. Paris. 1990. 395 p.
- LARBI BOUGUERRA (M.), GNININVI (L.), OWONA (R.). *Quelle recherche pour l'Afrique ?*, in : *Une Terre en renaissance, les semences d'un développement durable*. Paris. Le Monde diplomatique. ORSTOM. 1993
- LE LOEUFF (P.), MARCHAL (E.), AMON KOTHIAS (J.B.). *Environnement et ressources aquatiques de Côte-d'Ivoire (tome 1 : Le milieu marin, tome 2 : Les milieux lagunaires)*. Paris. ORSTOM. 1993
- LLERES (B.). *La pêche proguière maritime au Sénégal : son évolution, son introduction dans l'économie de marché*. Thèse de doctorat. Université de Bordeaux III (UER Géographie), deux tomes. 1986. 636 p.
- MARSEILLE (J.). *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*. Paris. Albin Michel. 1984. 465 p.
- MARTIN (J.). *Lexique de la colonisation française*. Paris. Dalloz. 1988. 395 p.
- M BAYE (S.). *Guide des archives de l'Afrique occidentale française*. Dakar. 1990. 205 p.
- M BAYE (S.). *Histoire des institutions coloniales françaises en Afrique de l'Ouest (1816-1960)*. Dakar. 1991. 339 p.
- M'BOKOLO (E.). *L'Afrique au XV^e siècle, le continent convoité*. Paris. Seuil. 1985. 393 p.
- MEYER (J.), TARRADE (J.), REY-GOLDZEIGUER (A.), THOBIE (J.). *Histoire de la France coloniale, des origines à 1914*. Paris. Armand Colin. 1991. 588 p.
- MOLONEY (C.A.). *West African fisheries with particular reference to the Gold Coast Colony*. International Fisheries Exhibition. London. 1883, conference on 24th october 1883. William Clowes and Sons. 74 p.
- NGUYEN-VAN-CHI-BONNARDEL (R.). *L'économie maritime et rurale de Kayar, village Sénégalais. Problèmes de développement*. Mémoires de l'IFAN n° 79. Dakar. 1967. 257 p.
- NGUYEN-VAN-CHI-BONNARDEL (R.). *Vie de relations au Sénégal. La circulation des biens*. IFAN. Dakar. 1978. 927 p.
- OMER-COOPER (J.D.), AFIGBO (A.E.), AYANDELE (E.A.), GAVIN (R.J.), PALMER (R.). *The making of modern Africa, vol. 1 : The nineteenth century, vol. 2 : The twentieth century*. Londres. Longman. 1986. 372 p. et 372 p.
- PAVE (M.). *Documents figurant dans les Archives de l'Afrique occidentale française (série Affaires agricoles, sous-série pêche) : 1. Tableaux thématiques des dossiers 1 à 16*. Arch. Sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye. 202. 1997 a
- PAVE (M.). *Documents figurant dans les Archives de l'Afrique occidentale française (série Affaires agricoles, sous-série pêche) : 2. Inventaire des dossiers 1 à 8 et Répertoire thématique des dossiers 11 à 16*. Arch. Sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye. 203. 1997 b
- PAVE (M.) et CHARLES-DOMINIQUE (E.). *La pêche, elle aussi a une histoire, chronique d'un « développement » imprévu (1895-1980)*, communication présentée au colloque de Dakar sur L'IOF, esquisse d'une intégration africaine (16-23 juin 1995)
- PECHAO (ORSTOM) - Base de données bibliographiques sur la pêche et les communautés de pêcheurs en Afrique de l'Ouest
- PELLISSIER (P.). *Réflexions sur l'occupation des littoraux ouest africains*, in : *Pauvreté et développement dans les pays tropicaux. Hommage à Guy Lasserre*. CEGET-CNRS. 1989

- PELISSIER (P.). L'Afrique tourne-t-elle le dos à la mer ?, in : *Campagnes africaines en devenir*. Paris. Arguments, 1995, p. 266-273
- PLIYA (J.). *La pêche dans le sud-ouest du Bénin. Etude de Géographie appliquée sur la pêche continentale et maritime*. Agence de Coopération Culturelle et Technique
- QUENSIERE (J.) (éd.). *La pêche dans le Delta Central du Niger. approche pluridisciplinaire d'un système de production halieutique* (2 volumes), Paris. ORSTOM / Karthala / Institut d'économie rurale, 1994
- REQUIER-DESJARDINS (D.). *L'alimentation en Afrique. manger ce qu'on peut produire*. Paris. Karthala, 1989
- SARRAUT (A.). *La mise en valeur des colonies françaises*. Paris. Payot, 1923, 656 p.
- Sciences au Sud. Dictionnaire de 50 années de recherche pour le développement (1944-1994)* Paris, ORSTOM, 1994
- SURGY (A. NERON dc). *Les pêcheurs de Côte-d'Ivoire. Tome 1 : Les pêcheurs maritimes, fasc. 1 : Les pêcheurs anlo, fasc. 2 : les pêcheurs fanti, fasc. 3 : les pêcheurs alladian, nanakrou et autres. Tome 2 : les pêcheurs lagunaires*. 86 p., 83 p., 55 p., 144 p., Abidjan, Centre National de Documentation de Côte-d'Ivoire, 1965
- THOBIE (J.), MEYNIER (G.), COQUERY-VIDROVITCH (C.), AGERON (C.R.), *Histoire de la France coloniale (1914-1990)*. Paris. Armand Colin, 1990, 656 p.
- THOMAS (L.V.). *Essai sur la conduite négro-africaine du repas (l'alimentation comme fait humain total)*. Bulletin de l'Institut français d'Afrique Noire. XXVII, 3-4, 1965, p. 573-635
- WEBER (J.), FONTANA (A.). *Pêches et stratégies de développement. Discours et pratiques*. ISRA-CRODT, 1983-1984
- WEBER (J.). *Un aperçu des pêches maritimes en Afrique*. Paris. Equinoxe n° 11, octobre-novembre 1986, p. 32-38

Annexe : Chronologie

- (1895 :** Création de l'Afrique occidentale française (capitale Saint-Louis)
- (1901:**Création du Laboratoire colonial « près le Muséum »)
- (1902 : Dakar. capitale de l'AOF)
- 1906 :** Début de la construction de Port-Etienne (Mauritanie) - Rôle de A. Gruvel Fondation de la Mission permanente des pêcheries en AOF
Exposition coloniale de Marseille
- 1911 :** Creation de l'Association des scientifiques coloniaux
- 1914 : Début de la Première guerre mondiale
- 1917 :** Conférence coloniale
- 1918 :** Fin de la Première guerre mondiale
Congrès d'agriculture coloniale
- 1919 :** Le Togo et le Cameroun sont sous mandats français et anglais
- 1920 : Premier projet global d'organisation des sciences coloniales
Chaire des pêches et des productions animales coloniales au Muséum (A. Gruvel)
- 1921 :** « Plan Sarraut » d'équipement des Colonies
Fondation de l'Académie des sciences coloniales
- 1922 :** Seconde exposition coloniale de Marseille
- 1923 : Mission Thomas en Guinée et au Soudan
- 1926 : Création de « Colonies-sciences »
- 1931 :** Premiers effets de la crise économique mondiale dans les colonies françaises
Exposition coloniale de Vincennes et Congrès des recherches scientifiques; coloniales
- 1935 :** Conférence impériale
- 1936-1938 :** Creation et installation de l'Institut français d'Afrique Noire
Association des chercheurs scientifiques coloniaux
- 1939 : Début de la Seconde guerre mondiale
- 1940-1942 :** Après la Défaite. le Gouvernement de l'AOF est du côté de Vichy
- 1942 : Débarquement allié en Afrique du Nord ; l'AOF rejoint la France libre
- 1943- 1944 :** Création de l'Office de la recherche scientifique coloniale
- 1944 : Conférence de Brazzaville
- 1945 :** Fin de la Seconde guerre mondiale
Th. Monod occupe la Chaire des pêches coloniales
- 1946 : Nouvelles institutions françaises ; creation de l' « Union française »